



Directeur:
JOSEPH BEGIN

Adresse:
Rédaction
et
Administration
414, Est, rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Tél. HARbour 9454

La Croix

JOURNAL CATHOLIQUE

414, Est, rue Notre-Dame, Montréal.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, ECONOMIE POLITIQUE, ARTS, SCIENCES, LITTERATURE,
ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT
(payable d'avance)
Canada (y compris Mont-
réal par la poste) et les
Etats-Unis,
1 an \$2.00
Le numéro 5 sous.

A lire à la page 16 : **LES MINISTERIELS VEULENT SE DEBARRASSER DE M. TASCHEREAU**

C'EST UNE VICTOIRE, ET UNE BELLE VICTOIRE !

La campagne électorale n'a pas été longue, mais elle a été menée du côté de l'Union nationale avec un entrain, une énergie, un enthousiasme qu'il faisait plaisir de voir.

Partout où la bonne parole et le bon journal ont pu pénétrer, les candidats de M. Taschereau ont mordu la poussière: dans 42 comtés ils ont été battus, dans les autres, à l'exception de 5 ou 6, ils ont vu leurs majorités de 1931 considérablement diminuées; et ils perdent deux ministres: MM. Arcand et Vautrin. On dit même qu'un recomptage des bulletins dans Deux-Montagnes et Terrebonne donnera la victoire à M. Sauvé sur M. Rochon, et à M. Barrette sur M. David, un autre ministre qui sera défait, ce qui baissera le nombre des députés ministériels à 46 et montera celui des unionistes à 44.

Malheureusement, dans un temps aussi court, la bonne parole et le bon journal n'ont pu se rendre jusqu'aux confins de l'Est de la province. Aussi, Gaspé-Sud, Gaspé-Nord, Bonaventure, Iles-de-la-Madeleine, Matane, Matapédia, sont restés avec leurs préjugés et leurs erreurs et ont voté pour le gouvernement Taschereau sans savoir au juste ce qu'ils faisaient.

S'il n'y avait pas eu ces défections, la province serait aujourd'hui délivrée pour toujours du régime qui l'opprime depuis quinze ans.

Les régions de Québec, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières ont été magnifiques. Seule, la région de l'Est de la province, n'ayant pu sentir le souffle régénérateur qui a passé sur les autres, a fait défaut. Ces comtés-là n'ont aussi que le Soleil, de Québec, pour s'éclairer; ils sont bien à plaindre!

Le cabinet Taschereau ne pourra pas gouverner avec une aussi faible majorité. Il devra revenir devant l'électorat où nous l'attendons.

La machine ministérielle est détraquée; elle tient à peine debout. Un autre coup de la vague unioniste la mettra hors de service.

Mais, nous appréhendons plutôt que le gouvernement essaiera de se maintenir au pouvoir par toutes sortes de moyens inavouables. Il mettra en oeuvre surtout celui qui lui est le

Il faut punir les coupables

CHOMAGE

Si nos dirigeants ont quelque souci des intérêts supérieurs de la société, s'ils connaissent un tant soit peu la valeur de la personne humaine, ils tenteront l'impossible pour trouver une solution efficace et rapide à l'angoissant problème du chômage des jeunes gens. Le spectacle de toute une jeunesse qui bat le pavé et essuie refus sur refus quand elle sollicite une situation est très attristant, tout le monde en convient, mais la sympathie qu'on veut bien lui porter doit être agissante et s'exprimer autrement que par des paroles. Il faut occuper ces jeunes gens, sans quoi nous aurons à faire face à des désordres moraux des plus graves. L'indifférence de ceux qui peuvent remédier à cet état de choses les constitue responsables. Je ne dis pas responsables de la crise — nous sommes tous, à quelque degré, la cause du grand désarroi qui séjourne dans le monde au moins par nos péchés — mais responsables de laisser s'étendre les ravages de cette crise, quand ils peuvent pallier à ses effets nocifs. Beaucoup de chômeurs en âge de contracter mariage et désireux de le faire, en sont empêchés faute d'emploi régulier, peu désireux qu'ils sont de charger leur futur beau-père de remplacer à leur égard les secours directs.

D'autres sont incapables de pourvoir à leur seul entretien. Les prochaines sessions fédérale et provin-

plus coutumier, la corruption: il essaiera probablement d'acheter quelques députés unionistes. Encore là, il échouera.

Ce qui est plus probable, c'est que des ministériels, les mieux intentionnés, voyant que le parti libéral tombe en ruines, viendront de leur gré, se ranger sous le drapeau de MM. Duplessis et Gouin.

Joseph Bégin

cial donneront l'occasion aux gouvernants d'envisager avec énergie l'anomalie du chômage des jeunes. Espérons qu'ils trouveront un moyen d'atténuer ce mal. L'activité naturelle aux jeunes ne sauraient s'alimenter uniquement des soupes de fortune et du chèque de secours. Il faut un emploi régulier aux jeunes. Qu'on le leur trouve à tout prix.

Il y a des jeunes filles qui travaillent pour aider à leurs parents. Honneur à elles. Mais n'y aurait-il pas lieu de retourner à leurs dentelles toutes ces demoiselles ou femmes qui, sans un besoin pressant de gagner, ne travaillent — dans les administrations qui relèvent des gouvernements par exemple — que pour s'entourer d'un luxe plus grand? Cela permettrait d'embaucher nombre de jeunes gens, plus susceptibles de remplir normalement ces fonctions.

M. H.

Poivre et sel

Entendu au cours de la dernière campagne politique: "Mon adversaire a lancé de la boue plus sale que le visage qui l'a reçue!" Tu parles d'un compliment!

La Presse est fort embarrassée pour teindre son nouveau drapeau. Mais ne soyons pas cruels, donnons lui encore quelques jours, elle ne sait pas encore qui va dominer la Province.

A voir tous ces gens se cramponner au pouvoir, il faut conclure qu'il y a "du bon monde", puisqu'ils sont si anxieux de servir la chose publique.

M. Taschereau pourra dire que le mariage Duplessis-Gouin a été fécond.

(Suite à la page 4)

Selon la déclaration assermentée de M. William Tremblay, député élu de Maisonneuve, le sénateur Donat Raymond devait fournir à M. Georges Caron, échevin, la somme de 5000 piastres, qui devait être versée à M. Tremblay, si celui-ci avait voulu retirer sa candidature contre M. Arcand, c'est-à-dire se vendre.

On sait que M. Tremblay non seulement repoussa le marché qui lui était proposé, mais qu'il prit les moyens de dénoncer, témoins à l'appui, la tentative criminelle que le sénateur Raymond et ledit Georges Caron avaient tramée contre lui et contre l'ordre public.

Des tentatives semblables ont été perpétrées contre d'autres candidats de l'Union nationale.

Et les criminels sont encore au large.

Le procureur général, M. Taschereau, qui est le gardien de nos lois, n'a encore rien fait pour les punir.

Cependant, il a eu le soin d'inonder Montréal d'agents de la police provinciale le 25 novembre et d'essayer d'intimider par cette meute les candidats de l'Union nationale, afin d'escamoter l'élection de ses propres candidats.

Ici, la police provinciale arrête sans mandat, dans une automobile, cinq jeunes gens qui ne font aucun mal; on les enferme, sans mandat encore, dans une chambre noire et on les relâche après 6 heures de l'après-midi, dans le but évident de les empêcher de voter.

Là, la police provinciale s'introduit en pleine nuit chez M. Cormier, candidat de l'Union nationale; elle lui enlève une copie des listes électorales du comté de Mercier et d'autres documents qu'il avait le droit d'avoir.

Ailleurs, au poll 158 du comté de Mercier, où M. Calixte Cormier, candidat de l'Union nationale, M. Odilon Boileau, candidat libéral-indépendant, et M. Anatole Plante, candidat ministériel, brillaient les suffrages des électeurs, vers 5 heu-

(Suite à la page 4)

Lettre du Rév. Père Archange, franciscain

Voici le texte de la lettre du Rév. Père Archange, franciscain, qui a été lue dimanche dernier à la salle Souard, à Montréal, où une foule considérable était venue pour entendre le vénérable religieux, et qui a eu le don de soulever la colère des journaux ministériels, comme si un religieux n'était pas un citoyen et ne devait pas comme tel aller au secours de sa patrie quand elle est en danger:

“Montréal, 24 novembre 1935

“Monsieur Meloche,

“Ecole Souard,
Montréal.

“Cher monsieur,

“J'avais accepté de parler à la salle Souard, ignorant que je devais participer à une assemblée politique.

“Son Excellence Monseigneur Gauthier m'a fait demander ce matin, par M. le chanoine Valois, de m'abstenir de porter la parole à votre réunion. Devant ce désir de mon supérieur hiérarchique, je n'ai qu'à m'incliner.

“Toutefois, je tiens à faire savoir à ceux qui se sont présentés pour

m'entendre que cette intervention de l'autorité ecclésiastique, M. le chanoine Valois me l'a affirmé, a été faite à la requête du parti libéral, qui a craint que je ne réprovoie et condamne ouvertement le régime actuel. Vous pouvez être de son avis.

“Après avoir privé de son droit de vote une grande partie du clergé — ma communauté de 65 religieux, en particulier — voici que ces hommes, sans conscience, empêchent ce même clergé d'ouvrir la bouche, sans doute parce que — d'après un journal anglais protestant — “le clergé compose la classe la plus intelligente, la plus honnête et la plus exempte de préjugés de notre population”.

“Ceux qui font le mal, a dit Notre Seigneur, haïssent la lumière.”

“Que mes concitoyens en prennent note et votent en conséquence.

“Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

Père Archange”

Et les, citoyens de Sainte-Marie ont voté en conséquence; ils ont élu M. Rochefort, candidat de l'Union nationale.

J. B.

Texte de la trop fameuse loi Dillon

Loi modifiant la Loi des élections contestées de Québec

(Sanctionnée le 17 décembre 1931)

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 14 de la Loi des élections contestées de Québec (Statuts Refondus, 1925, chapitre 5,) est abrogé.

2. L'article 16 de ladite loi est modifié en y ajoutant à la fin de la formule, après les mots: “diligence possible”, les alinéas suivants:

“Que je crois (ou nous croyons ou ai ou avons lieu de croire, selon le cas,) que tous les faits mentionnés dans la présente pétition sont vrais;

“Que la somme de mille dollars déposée comme cautionnement dans la présente cause est et était ma (ou notre) propriété et provenait de mes (ou nos) propres deniers;

“Que personne ne m'a (ou ne nous a) garanti que je serai tenu (ou que nous serons tenus) indemne de tous frais ou dommages résultant de la présente pétition.”

3. L'article 19 de ladite loi est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant:

“Les dispositions de l'article 6 ne s'appliquent pas à ce délai.”

4. L'article 20 de ladite loi est modifié:

a. En y ajoutant, après le mot: “alléguée”, dans la septième ligne, les mots: “et pas plus tard.”;

b. En y ajoutant l'alinéa suivant: “Les dispositions de l'article 6 ne s'appliquent pas à ce délai.”

5. Les articles suivants sont insérés dans ladite loi, après l'article 23:

“23a. La somme de mille dollars que le pétitionnaire doit déposer comme cautionnement, tel que prévu par les articles 22 et 23, doit être la propriété et provenir des propres deniers du pétitionnaire et ne pas provenir d'une autre source pour les fins de la contestation; autrement le cautionnement est nul et de nul effet.

“23b. Le fait que le cautionnement a été fourni par une personne autre que le pétitionnaire peut être invoqué à toute phase de la procédure même si ce moyen a déjà été invoqué et jugé, par un plaidoyer spécial; et ce plaidoyer doit être jugé avant tout autre incident de la cause et avant l'instruction au mérite.

Il y a appel à la Cour du banc du roi, siégeant en appel, du jugement qui maintient ou renvoie ce plaidoyer.”

6. L'article 53 de ladite loi est remplacé par le suivant:

“53. Nulle instruction au mérite d'une pétition d'élection ne peut commencer ni être poursuivie pendant les sessions de la Législature ni

IL Y A PROGRES

Il serait injuste de ne pas reconnaître que les programmes radiophoniques s'améliorent de façon sensible. Aux postes américains, on donne des concerts de toute première valeur. Les compagnies Ford et General Motors rivalisent de zèle pour nous présenter la fine fleur des artistes qui séjournent en Amérique. C'est ainsi qu'on a pu goûter la joie d'écouter un Heifetz, un Szigetti, deux princes de l'archet, un Iturbi, pianiste émérite, et des maîtres réputés du bel canto. La compagnie Columbia nous présente chaque dimanche la puissante symphonie new-yorkaise, sous la direction des meilleurs chefs. Sans compter une infinité d'auditions de moindre importance relativement s'entend, car beaucoup d'entre elles, sont parfaites. Nos postes locaux progressent aux aussi. Le poste CRCM fait des efforts continuels pour intéresser son public en créant sans cesse de nouvelles heures d'émission. Son “curé du village”, est fort dans la note, grâce à la col-

laboration précieuse de M. Robert Choquette. L'ensemble à cordes qui s'intitule “Les cordes d'argent”, nous ravit à chaque émission. Le poste CKAC a aussi ses heures d'intérêt, telle que “L'Heure Provinciale”, toujours agréablement variée. Le poste CHLP lui est, je crois, notre véritable poste local en ce sens; qu'il cherche à capter l'amateur que n'intéresse pas les émissions venant de loin. Signalons à son crédit, le programme de M. Hector Charland, “Quand on est si bien, ensemble”. M. Charland est un maître de cérémonies idéal. Il présente les numéros avec beaucoup de goût et parfois avec une pointe d'humour tout à fait dans la note. Nous ferons plus tard, ici même, une critique plus élaborée des programmes et des artistes qui savent le mieux plaire au public. Bref, la radio revient de plus en plus digne de notre attention. Espérons qu'elle se maintiendra sur ces positions.

M. H.

La lecture chez les jeunes

Les jeunes gens de quinze à vingt ans ont le sang chaud et sont animés d'une grande vivacité. Ils ne manquent pas non plus d'imagination.

C'est pourquoi ils aiment ces livres d'aventures où les méchants sont toujours punis et les bons récompensés.

Mais ces livres qui sont pour la plupart invraisemblables, que donnent-ils à l'intelligence du jeune homme?

Lui donnent-ils des connaissances nouvelles pour augmenter son bagage intellectuel?

Aucunement. Ces livres développent l'imagination mais ils n'y sont pour rien, lorsqu'il s'agit de la question intellectuelle. Sans doute, ces livres d'aventures, comme je l'ai dit plus haut, où la vertu est récompensée et le vice puni, éclairent le jeune

pendant les huit jours qui précèdent et les huit jours qui suivent ces sessions, sans qu'une demande du défendeur à cet effet soit nécessaire.

“La présente disposition s'applique à l'examen préalable du défendeur et à la demande de fixer l'instruction et à toute autre procédure relative à l'instruction.”

7. L'article 124 de ladite loi est modifié en retranchant le deuxième alinéa.

8. La présente loi doit être appliquée aux pétitions en contestation d'élection de tout membre de l'Assemblée législative de Québec maintenant pendantes comme si elle avait été en vigueur lorsque les procédures en contestation ont été commencées.

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

homme sur la conduite morale à suivre, mais ils ne forment nullement le goût.

Ce qu'il faut à un jeune homme pour former son esprit, ce sont des livres écrits avec goût et bon sens.

La plupart des jeunes gens de chez nous n'aiment pas la belle lecture.

C'est qu'ils ne savent pas en apprécier la matière et la beauté.

Tout jeune homme désirant parfaire son instruction, et augmenter ses connaissances, doit lire des ouvrages sérieux. Des livres se rapportant, par exemple, à l'histoire des peuples, des pays; l'histoire du Canada et celle de notre mère-patrie.

Il ne faut pas s'astreindre à ne lire que des livres concernant l'histoire. Il y a de très beaux romans où le style marche de pair avec le bon sens.

Il faut aussi aimer la lecture des critiques littéraires, qui purifient le goût et forment le jugement. Car, ces lectures nous font remarquer un grand nombre de beautés, de détails, qui échappent à une simple lecture.

Je sais qu'à la longue, on se lasse de lire des livres sérieux. Mais que chacun se fasse un devoir d'en lire un au moins de temps en temps, afin de ne pas perdre le goût du beau.

Jacques Mathieu

La Croix est un journal catholique complet: avec une information sûre, on y trouve une direction ferme et claire sur toutes les questions importantes qui intéressent les Canadiens. Rien n'y est laissé au hasard des événements, et ainsi le lecteur sait quelle voie il doit prendre.

Conservez ce numéro de la “Croix” pour en avoir la collection complète. Plus tard, elle vous sera précieuse.

T E T E S M I S E S A P R I X

Quelques jours plus tard (1), j'étais de retour à Guadalajara où des messes sont célébrées dans les maisons en secret. Lorsqu'on découvre ces messes, cela veut dire mort pour le prêtre, prison pour les chrétiens et confiscation de la maison par le gouvernement. Quelle jolie ville! Ses grandes églises sont pleines de monde, le peuple fidèle s'agenouille devant des autels dénudés, sans messe, sans prêtre, et dans ces sanctuaires vides le peuple prie d'une façon touchante. Et des soldats partout.

Dans une de ces églises, je trouvai environ 300 femmes vêtues de noir, en deuil de leurs messes supprimées et de leurs prêtres chassés. Elles étaient à genoux et priaient en silence. C'étaient de jeunes femmes. Leurs figures levées vers la croix qui dominait encore l'autel étaient superbes dans leur dévotion. Le prêtre qui m'accompagnait à l'église sous un déguisement me raconta que beaucoup d'entre elles avaient perdu pères, maris ou frères sous les feux de peloton de la soldatesque communiste.

Malgré leurs atroces épreuves, leur esprit et leur foi étaient indomptables.

Le prêtre s'arrêta devant l'autel. Les femmes le connaissaient. En fait, il était connu de centaines de personnes dans Guadalajara, et la police était disposée à payer un bon prix à celui qui le trahirait, mais personne ne l'aurait trahi. Le prêtre fit un pas vers l'autel, il leva la main et dit:

"Voici un ami qui vient des Etats-Unis. Il connaît votre histoire, il sait combien vous avez souffert. Je lui ai demandé de vous dire un mot des catholiques des Etats-Unis qui sont vos amis."

Et ainsi, sur les marches de l'autel, je parlai à ces femmes et je leur dis que beaucoup de chrétiens de leur foi aux Etats-Unis étaient au courant

(1) Voir la Croix du 23 novembre.

de la persécution qu'elles enduraient et qu'ils essayaient de leur venir en aide. Du mieux que je pus, je cherchai à laisser à ces malheureuses un mot d'encouragement, quelque chose de radieux pour leur pauvre cœur désolé. Mais quand je sortis de l'église, je pensai au trop grand nombre de mes compatriotes qui sont indifférents au destin de ce peuple, qui regardent cette persécution, des catholiques de l'autre côté de leurs frontières comme quelque chose de très en de hors de leurs vies et de la religion. Ils ne comprennent pas encore ce que veut dire le communisme au Mexique, jusqu'à ce qu'un jour, aux Etats-Unis, ce même communisme vient à eux avec toutes ses horreurs.

Ce que j'ai vu au Mexique m'a donné la conviction que si ces feux du communisme allumés par Moscou dans ce pays n'étaient pas éteints, ils se répandraient ailleurs fatalement.

X X X

Ce fut à Guadalajara que j'entendis encore nommer cet autre évêque, Mgr Manriquez — le combatif évêque de Huejutla, — qui avec l'archevêque Orozco, sont affectionnés par le peuple pour leur fermeté et leur courage contre la persécution.

L'amour que le Mexique catholique porte à l'évêque Manriquez est né des sacrifices qu'il a faits et du courage qu'il a déployé. Il fut, en effet, soumis à une véritable torture physique par les mercenaires de Calles, à Mexico, lorsqu'il était en prison. Pendant une année entière, il fut gardé dans une petite cellule dégoûtante. Pour rendre cette incarcération plus affreuse, on adjoignit à ce personnage héroïque de l'Eglise, des perversités morales et des fous. Mais ses ennemis ne purent arriver à briser son âme.

J'ai été incapable de vérifier au juste combien de milliers de pesos sont placés sur sa tête pour sa captu-

re ni combien de fois on a essayé de le jeter à nouveau dans les griffes de ces tortionnaires. Mais il y a 250,000 Indiens, dans son diocèse, qui l'aiment profondément, et ces braves gens vengeront sa mort de la façon la plus terrible si jamais il est capturé et tué.

Mgr Manriquez est à la fois un gentilhomme et un lettré; il est doué d'une éloquence enflammée, tant par la parole que par la plume. Ce beau talent lui a permis de conserver allumé le feu de la foi dans les paroisses où la persécution était le plus déchaînée. En lui repose, comme pour l'archevêque Orozco, la plus profonde confiance du peuple du Mexique. Vers ces hommes, plutôt que vers d'autres, les catholiques mexicains tournent leurs yeux avec l'espoir qu'ils pourront peut-être être délivrés par eux de la persécution religieuse.

Mgr Manriquez fut le premier des évêques militants du Mexique qui refusa de s'incliner devant la volonté des communistes. Il sacrifia tout. A présent, il vit dans la plus dure pauvreté à San-Antonio. Depuis longtemps, il aurait pu retourner dans son palais et dans sa cathédrale à Huejutla, s'il avait permis aux communistes d'élever les enfants; mais il préféra se tenir fermement sur le terrain des défenses catholiques. Par cette attitude énergique, il a fait probablement plus qu'aucun autre pour maintenir les âmes catholiques au Mexique. Partout où vous allez, vous entendez prononcer son nom.

Je rendis visite à cet évêque dans sa petite chambre, en haut d'une maison. Il porte une pauvre soutane râpée. Il y avait dans la pièce un misérable petit lit de fer, un très modeste lavabo, et sur la table une pile de papiers et une plume. Si lamentable était sa résidence, que je dis au prêtre qui me conduisait là, qu'on devrait récolter pour lui une somme

d'argent pour lui procurer quelque confort en rapport avec sa situation. Le prêtre sourit:

"Mgr Manriquez ne voudrait jamais prendre cet argent pour lui-même, il le donnerait aux pauvres. Sa volonté est de fer, et même il ne veut pas nous laisser acheter pour lui une nouvelle soutane."

"Il ne peut y avoir de compromis, avec nos bourreaux, me dit l'évêque. Les communistes Calles, Cardenas et Canabals ne garderont jamais leurs engagements vis-à-vis de l'Eglise. Ces hommes recherchent la destruction de la religion. Ils voudraient exiler Dieu. Nous sommes à présent à une époque où il faut manifester la même force et la même énergie dont jadis faisaient preuve les martyrs de Rome. Il ne peut s'agir de trêve avec des bêtes fauves. Si votre maison était en feu vous éteindriez le feu. Si des fous envahissaient votre demeure, vous ne feriez pas de compromis avec eux."

A l'étage au-dessous, j'entendis le léger piétinement de petits pieds. C'étaient ceux d'enfants, tout jeunes, orphelins de la persécution, fils et filles de catholiques qui étaient morts ayant ce cri sur les lèvres:

"Viva Christo Rey! Vive le Christ Roi!"

C'étaient des enfants arrachés par le grand évêque à la soutane râpée aux écoles communistes d'un gouvernement qui avait tué leurs pères.

La voix d'un enfant parvint jusqu'à nous, une note plaintive en espagnol. Une ombre passa sur la figure du "combatif évêque de Huejutla".

"Le petit garçon demande où est son père, dit-il simplement. Il demande quand nous allons le conduire chez lui pour voir son père. Or, son père a été massacré parce qu'il était catholique."

The Sign.

Tracasseries contre les journaux catholiques en Allemagne

Les journaux catholiques en Allemagne sont tracassés par les nazistes. On a commencé par interdire aux quotidiens de s'appeler "catholiques" dans leur titre. Peu à peu, on a exercé une pression sur la rédaction. Les moindres essais de critique provoquaient des menaces. Ensuite, on a interdit la publication de certaines nouvelles ou de certains commentaires. Il y eut, en plus, les fameuses "nouvelles imposées" (**Auflagenachrichten**), qui contraignaient les journaux catholiques à insérer sans commentaires la prose des Baldur von Schirach, des Alfred Rosenberg et autres "chrétiens positifs".

Avec cela, la presse catholique était devenue un moyen de propagande au service "du sang et de la race". Les gens se consolait en se disant: "Eh bien, il nous reste toujours les bulletins diocésains et paroissiaux. Il faut les perfectionner". C'est ainsi qu'on pense parfois à des constructions nouvelles pour oublier la perte de la belle maison détruite. Le docteur Goebbels avait l'air tranquille. Il tolérerait l'immense essor des hebdomadaires religieux. On oubliait petit à petit la vieille vérité qu'une **Semaine Religieuse** ne peut pas prendre la place d'un journal quotidien. Mais bientôt la prospérité arriva à son ter-

me. Les confiscations se multiplièrent et le crayon bleu du censeur national-socialiste s'imposa. Voilà la bataille terminée. Nous avons de nouveau les petites feuilles innocentes du bon vieux temps.

Même les Moniteurs Ecclésiastiques des évêques, réservés uniquement au clergé, ne sont plus libres. Il y a le cas du Moniteur Ecclésiastique de l'archidiocèse de Fribourg-en-Brigau. Il a publié la lettre pastorale signée par tous les évêques allemands. Mais cette lettre pastorale n'est pas authentique. Deux passages importants y ont été supprimés, et une douzaine d'autres modifications, toutes atténuantes, y ont été apportées. Nous ignorons s'il s'agit d'une ingérence du censeur naziste ou si l'archevêque a cru devoir s'imposer une censure préventive. Il y a en tout cas le fait grave que le cle-

se de le texte d'un des plus importants documents du temps présent que dans une forme modifiée. Ou, plutôt, il ne le possède pas du tout. Car, malgré les atténuations, le Moniteur Ecclésiastique a été confisqué. L'archevêque s'adressa aux autorités de Karlsruhe et en reçut cette réponse que les confiscations étaient injustifiées et imputables à une erreur des autorités de police subalternes. Les curés doivent maintenant demander à la police locale la restitution du numéro confisqué. Au palais archiepiscopal, on ne paraît cependant pas être sûr que les démarches des curés soient toujours couronnées de succès. Car les prêtres ont reçu l'ordre de s'adresser à Fribourg s'ils ne réussissent pas à obtenir de la police la réparation de la faute commise...

Conservez ce numéro de la "Croix" pour en avoir la collection complète. Plus tard, elle vous sera précieuse.

L'Eglise et les lépreux

La guerre en Orient ramène l'attention, au point de vue historique et juridique, sur la lèpre qui, on le sait, se développa en Europe à la suite des Croisades.

Il n'est pas de question où s'aperçoive davantage l'épouvante du moyen âge. Il n'en est pas non plus où se fasse mieux sentir l'admirable charité du catholicisme.

L'écrivain Huysmans, dans sa vie de la dolente sainte Lydwine, fait remarquer que la lèpre "manque à la série des affections subies par la pauvre fille". Il en donne comme motif que la lèpre eût contrecarré les dessins du Seigneur et rendu l'expansion de la sainteté de Lydwine nulle: "Il est certain, dit-il, que si Lydwine avait été atteinte de ladrerie, elle eût été emportée de chez elle et ensevelie pour ainsi dire vivante; elle fût dès lors, sans que quiconque l'eût pu visiter, demeurée inconnue, et les exemples auxquels Dieu désirait qu'elle servît seraient à jamais ignorés."

Cette conclusion est juridiquement juste. Pour se défendre de la contagion grandissante de la lèpre, le moyen âge n'avait trouvé comme remède que l'isolement légal des lépreux.

Les statuts synodaux de Troyes, datant de 1430, donnent le détail minutieux des conditions de cet isolement. Quand le lépreux était conduit en sa maison, en sa "borde", on lui lisait la déclaration suivante: "Amy, tu scez et il est vray que le Maistre de la maladrerie de Saint-Ladre, par ses lettres présentées à moy comme bien éprouvé de la maladie de saint Ladre, t'a dénoncé ladre: pourquoi je te déffens que tu ne trépasses, ne offenses es articles cy après écrits: 1. Que tant que tu seras malade tu n'entreras en maison nulle autre que en ta "borde", ne coucheras de nuit, ne au moulin tu n'entreras; 2. que en puits et en fontaine tu ne regarderas et que tu ne mangeras que tout par toy; 3. que tu n'entreras plus en nul jugement; 4. que tu n'entreras plus en l'église tant comme on fera le service; 5. quand tu parleras à aucune personne, va au-dessous du vent; 6. quand tu demanderas l'aumosne, que tu sonnes la "tartarelle"; 7. que tu ne voies point loing de ta "borde" sans avoir vestu ta "houssé", et qu'elle soit de "quamel", sans avoir couleur aucune; 8. que tu ne boives en autre vaisseau que le tien; 9. que tu ayes ton puits ou ta fontaine devant ta "borde", et que tu ne puises à autre; 10. que tu ayes devant ta "borde" une escuelle fichée sur un droit bâton; 11. que tu ne passes point ne planche sans avoir mis tes gants; 12. que tu ne voies nulle part hors, que ne puisse retourner pour coucher le soir dans ta "borde" sans congé ou licence de ton curé du lieu ou de Monseigneur l'offi-

cial; 13. si tu vas loin dehors par licence, comme dit est, que tu ne voies point sans avoir lettre de ton dit curé et approbation du dit Monseigneur l'official."

De cet isolement assimilable à la solitude du tombeau, le droit civil, en certaines coutumes, avait conclu à une véritable "mort civile": "Quand aucun devient mesiax (lépreux), dit Beaumanoir, il n'a puis droit en nule propriété d'éritage, ni ce qui fut sien, ni qui li peust venir de son lignage." Le ladre était supposé mort et sa succession s'ouvrait par anticipation.

On comprend quelles formidables haines s'amassaient en ces âmes de lépreux frappés par la malédiction de la solitude sans avoir, la plupart du temps, pour la supporter le contre-poids de la vertu. *Vae soli*. C'est l'écho de ces haines qu'on entend retentir dans l'opéra, déjà ancien, de la Lépreuse, quand la vieille sorcière clame à sa fille:

Ah! Songe donc à cette joie: te
(venger en aimant,
Donner la mort dans la joie...

Venge-nous, de grâce, venge-nous!
Tu n'es pas ma fille, tu es mon mal!

En effet, les chroniques racontent qu'en 1321 les lépreux de France formèrent le projet d'empoisonner les fontaines et les puits. Ils compaient que, parmi une nation composée désormais de lépreux, ils ne seraient plus regardés comme infâmes. La conspiration reçut un commencement d'exécution en Guyenne. Mais elle fut vite découverte; un certain nombre de lépreux furent exécutés; les autres furent enfermés dans des maladreries.

Pour ce rebut de l'humanité qu'était le lépreux, l'Eglise catholique seule trouva des consolations.

Elle lui réserva le droit de se faire relever de la décision qui le frappait en fournissant la preuve de son état de santé. Ce droit était si absolu qu'en certains pays on exigeait avant d'exécuter la sentence que l'official s'engageât à supporter tous les dommages et intérêts auxquels le prétendu lépreux pourrait avoir droit s'il était relevé.

Elle lui laissa le droit d'être aimé. Contre la tendance de certaines coutumes, l'Eglise maintint la validité du mariage des lépreux.

Enfin, et surtout, elle l'aima: qu'on songe qu'il y avait en Europe, au XIIe siècle, environ 19,000 léproseries où la charité chrétienne, représentée par l'Ordre de Saint-Lazare accueillait le lépreux auparavant abandonné dans sa "borde". "Elles recevaient les ladres qui, dénoncés de leurs proches, périssaient aux carrefours des cités, en horreur à tous les autres hommes. Leur nom même venait de l'ami de Jésus-Christ sous le vocable duquel avait été placé le premier hospice construit dans ce but près de Jérusalem et qui, de saint Lazare, dans la langue du moyen âge

était devenu saint Ladre."

Il faut remettre dans toute cette couleur locale du moyen âge, devant cette horreur de la lèpre, les actes des saints, pour mesurer jusqu'où le catholicisme poussa l'amour envers les lépreux.

"Un jour de Vendredi-Saint que saint Louis était à Compiègne et visitait nu-pieds les églises, distribuant de l'argent aux pauvres sur le chemin, un lépreux se rencontra sur son passage, de l'autre côté de la rue, et agita vivement sa crécelle pour que le roi prit garde et s'écartât de lui. Mais saint Louis, au contraire, traversant l'eau boueuse et froide du ruisseau vint au pauvre lépreux, lui donna l'aumône et lui baisa la main. Et ceux qui étaient là se signaient, disant: "Voyez ce qu'a fait le roi! Il a baisé la main d'un lépreux."

C'est la réplique de l'acte de sainte Elisabeth de Hongrie pensant le petit enfant lépreux Hélias, le lavant de ses mains et l'étendant pour son repos sur son propre lit. On sait que le duc, son époux, en enlevant brusquement la couverture, aperçut au lieu du lépreux, la figure de Jésus crucifié!

C'est le même geste de charité que continuent de nos jours les religieux et les religieuses qui se consacrent au soin des lépreux. J'ai connu une religieuse qui est morte à La Trinidad en soignant les lépreux. Elle dessinait très bien. Je conserve d'elle une petite sépia qui représente une jeune fille atteinte de lèpre léonine. Il paraît que c'était auparavant une beauté: sur le dessin, très réaliste, c'est un vrai monstre! L'une des plus grandes victoires morales du catholicisme a été de faire aimer ces pauvres monstres par des hommes et par des femmes qui risquent pour eux non seulement la mort, mais une vie semblable, pire que la mort.

Henry Reverdy

La Croix, Paris.

"Martyrs" de la gaieté

Un club des rieurs, qui se réunit une fois par semaine pour le développement du rire et de la gaieté, vient de se fonder à Prague. Tous ses membres s'engagent à dire ou faire chaque jour une plaisanterie.

Pour que cette plaisanterie paraisse à peu près nouvelle, les rieurs, qui peuvent ne pas être toujours sous le coup de l'inspiration, doivent se mettre le cerveau à la torture. Le spleen les guette.

Feu Alphonse Allais, qui tenait la rubrique quotidienne de la "Vie drôle", était un triste.

Tous ceux qui ont une galéjade à vous raconter sur Marius et Olive n'inventent plus rien depuis longtemps, et l'auditeur se croit obligé de rire comme s'il n'avait jamais rien entendu d'aussi amusant. Lui aussi est un martyr de la gaieté forcée!

Il faut punir les coupables

(Suite de la 1ère page)

res de l'après-midi, un Juif entre avec une procuration signée de M. J. Alonzo Savard, pour remplacer le sous-officier rapporteur.

Les représentants de MM. Cormier et Boiteau protestent, celui de M. Plante ne dit rien. Le Juif s'installe à la place du sous-officier rapporteur qui s'en va, et aussitôt, 58 individus, tous des Juifs, entrent dans le poll en bousculant l'un des deux représentants de M. Cormier; celui de M. Boiteau s'échappe par la porte; l'autre représentant de M. Cormier allait le suivre quand son compagnon le retint en lui disant: il vaut mieux mourir ici en brave. On appelle la police municipale, mais l'agent de faction, qui essaie courageusement de rétablir l'ordre, est à son tour bousculé par la bande, qui s'est emparée du poll. Les 58 envahisseurs examinent les listes électorales et choisissent les noms d'électeurs qui n'ont pas voté. L'un dit: "Moi, je prends le numéro 10"; l'autre dit: "je prends le numéro 117"; et ainsi de suite. Et ces hommes, malgré les protestations du représentant Hamel et de son compagnon, votent pour Francoeur jusqu'à la fermeture du bureau de scrutin.

Il faut aller en Russie ou au Mexique pour voir des scènes comme celle-ci.

Et M. Taschereau ne lève pas même le petit doigt pour réprimer ces graves désordres ou pour punir ces criminels.

Ulric Lacasse

Poivre et sel

(Suite de la page 1)

Heureusement que la Télévision n'est pas vulgarisée car la binette de M. Taschereau aurait certes fait s'esclaffer toute la population lors de sa petite causerie à la radio, le soir du scrutin.

L'employé grognon: "Ici on travaille comme des boeufs et on est nourri comme des chiens."

Le patron: "Dites donc l'ami, avez-vous une licence pour circuler?"

Encore une troupe "stellaire" qui s'en retourne avec des recettes assez minces. Comprendront-ils enfin ces gens de théâtre que le ménage à trois n'intéresse pas les Canadiens?

Où est donc le violoncelle que M. Edmond Turcotte a si obligeamment prêté à M. David au début de la campagne électorale?

Beaucoup de libéraux perdirent ce "teint d'écolière" en apprenant les résultats!

Lynx

"Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications qu'anime l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise."

LEON XIII

La Croix

414, Est, rue Notre-Dame, MONTREAL

Le journalisme catholique n'est-il pas une sorte de sacerdoce et d'apostolat? Le journal catholique ne prêche-t-il pas hors des églises? N'est-il pas le coadjuteur de tant de curés qui ne peuvent pas, sans lui, faire entendre leur voix où ils pourraient faire tant de bien et semer tant de bonnes idées?
Cardinal TOSI.

Que son Sang retombe sur nous et sur nos enfants!

Pilate voulait délivrer Jésus, mais tout le peuple juif réclama en vociférant: "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants!" Cette terrible malédiction, les Juifs l'ont emportée avec eux de pays en pays et de siècle en siècle.

Le sang du Juste, qu'ils ont versé, les poursuit et les accuse partout, toujours prêt cependant à pardonner leur épouvantable crime, mais eux, dans leur orgueil et leur haine, s'en détournent toujours avec mépris. Ils continuent toujours à vouloir en effacer jusqu'à la moindre trace sur la terre. Ils cherchent sans cesse à entraîner les Chrétiens dans l'abîme où eux-mêmes sont tombés depuis dix-neuf cents ans, et là, sous leur joug, à les avilir pour leur faire perdre le glorieux héritage que Jésus a promis à ceux qui embrasseraient sa doctrine et la garderaient.

Aussi, Jésus venait de rendre à peine le dernier soupir, qu'à côté de son Eglise naissante, surgissait, comme sortant de l'Enfer, la Synagogue de Satan.

Dès l'époque de saint Pierre et de saint Paul, les Juifs commencent à calomnier les Chrétiens et à les représenter auprès des empereurs romains comme les ennemis de l'empire. Ils allument le feu des persécutions et l'attisent avec un astuce et une rage toutes diaboliques.

Alors aussi, ils commencent à pressurer le monde et à le corrompre. Leurs exactions au IV^e siècle, étaient déjà devenues si insupportables et leurs moeurs si dissolues que, au concile d'Evire, en Espagne, l'Eglise dut défendre aux Chrétiens de donner leurs filles en mariage aux Juifs. Un autre canon leur défendait de manger avec eux. Cette défense est renouvelée par le concile de Laodicée au IV^e siècle, par ceux de Cannes (465), d'Agda (506), d'Epasme (517) et par les trois conciles d'Orléans (530, 533 et 541).

Le concile de Macon (581) interdit aux Juifs d'exercer des fonctions qui leur permettraient de décerner des peines contre les Chrétiens.

Les quatre conciles tenus successivement à Tolède, aux VI^e et VII^e siècles, et celui tenu à Paris en 614, insistent sur la défense de confier aux Juifs aucune charge publique, civile ou militaire. Cette incapacité est même étendue aux fils de Juifs convertis.

D'autres conciles défendent aux Chrétiens d'avoir recours aux servi-

Un aspect de l'achat de chez nous

Depuis quelque temps, les nôtres sont fortement invités par de véritables patriotes à acheter de préférence chez les marchands canadiens français, surtout quand il est possible d'obtenir la même marchandise pour le même prix et dans des conditions de livraison identiques à celles des commerçants étrangers. Tout cela s'appelle l'éducation du client, et est à louer. Mais il ne faut pas oublier de rappeler ses devoirs à celui qui placé en arrière du comptoir profite de cette ferveur patriotique.

La campagne d'encouragement mutuel n'a des chances de porter des fruits durables qu'en autant que le

ces des Juifs comme médecins, serviteurs, nourrices.

Un des canons les plus sages assurément est celui du IV^e concile d'Avignon (1409), qui défend aux Chrétiens de traiter aucune affaire d'argent avec les Juifs et par lequel ceux-ci sont condamnés à rendre ce qu'ils ont extorqué par ruse.

Le IV^e concile de Latran revient sur ces défenses et interdit aux Juifs d'exiger des intérêts exagérés, à peine "d'être privés de tous rapports avec les Chrétiens". On ne doit leur confier aucun emploi public; si on le fait, le contrevenant sera puni et le Juif, après avoir été révoqué, devra, en outre, remettre à l'Evêque, pour le distribuer aux pauvres, tout l'argent reçu par lui à l'occasion de cet emploi.

C'est alors qu'on vit apparaître l'injonction pour les Juifs de se distinguer par les vêtements ou du moins par une marque bien visible. La marque la plus ordinaire était une pièce circulaire d'étoffe jaune que les hommes et les femmes devaient porter, ou un bonnet jaune. Dans les villes, les Juifs devaient occuper un quartier spécial appelé **Ghetto**.

A propos de ces diverses prescriptions, M. Augias Turenne fait cette remarque dans la **Revue catholique des Institutions et du Droit**: "On ne saurait soutenir que ces dispositions sont entièrement tombées en désuétude, ou, ont été abrogées."

Si l'Eglise, alors qu'elle avait le pouvoir séculier de protéger les Chrétiens, a pris des mesures sévères contre les Juifs, c'est que ceux-ci les méritaient.

Joseph Bégin

marchand saura par son tact d'homme d'affaires et son esprit de coopération — devoir qui lui incombe à lui aussi, la logique le demande — conserver le client qu'on lui emmène avec la meilleure grâce du monde. Beaucoup de nos marchands ne savent pas recevoir un client, ils le font attendre inutilement avant de le servir, souvent pour achever un bout de conversation avec le flâneur attiré du magasin — tout commerce qui se respecte a le sien, c'est tellement déservant pour le patron — ou encore pour continuer une besogne, qui, généralement, n'est pas urgente. A défaut de ce que je viens de mentionner, on assomera le client inconnu d'un "Yes Sir" ridicule, pour s'entendre — si le client n'a pas honte de sa langue et veut faire une petite leçon à l'anglais improvisé et mal avisé — demander l'article en français. Si c'est une jeune personne qui entre dans le magasin, on servira avant elle le client qui sera entré après, on tutoiera les enfants et même les adultes, etc., etc. Voilà je crois les procédés les plus ordinaires de ces marchands qui ont besoin de leçons de politesse autant que de semences patriotiques.

Pour réussir à établir ce courant d'encouragement au sein de notre peuple, il faut que le principal bénéficiaire, le marchand, paye de courtoisie et de service en retour des pièces blanches qui roulent sur ses comptoirs. Le commerce de "famille", le commerce de métèques tenu par trop des nôtres devra disparaître. Le client n'est pas le parent qu'on tape sur l'épaule et pour lequel on n'a d'égards qu'en autant qu'il fait briller la face du roi entre ses doigts. Parfois, un habitué viendra demander un encouragement "palpable" en retour de sa fidélité à soutenir tel ou tel magasin. Le patron ne devra pas le recevoir comme un chien dans un jeu de quilles, mais se rendre à sa demande dans la pensée que l'encouragement ne va pas que dans un sens, il n'y a pas de rues à direction unique dans ce domaine. Qu'on y pense. Voici un petit fait dont j'ai été le témoin et qui illustre bien la façon dont on traite le client chez certains des nôtres. Un homme était entré dans un petit restaurant de rafraîchissements — nous avons le monopole de cette industrie du "nanane" — et demanda

à la jeune fille qui le servait si la boisson qu'il souhaitait avait séjourné sur la glace. Oui, lui fût-il répondu. On lui apporta alors la boisson qui avait peut-être connu la glace, mais pas récemment. Résultat: le client indigné sortit brusquement en marmotant des injures. On n'a pas dû le revoir au même endroit. Cette jeune fille pour ne pas perdre immédiatement cinq sous, préférerait risquer de mécontenter le client, et ainsi se priver du retour de ce dernier.

On me dira que des cas aussi aigus que celui que je rapporte sont rares; peut-être, mais il en est tout de même typique de la mentalité de quelques-uns de nos compatriotes. Faire l'éducation du client c'est nécessaire, mais il importe de ne pas négliger d'éduquer aussi le marchand. On trouve parfois derrière les comptoirs de jolis "épais", qu'il est urgent de décrocher sur ce rapport.

Maurice Huot

ON DIT...

On dit que certains marchands d'une nationalité assez... répandue jouent de la façon suivante avec la loi minimum. Ils inscrivent le salaire de deux personnes sous le même nom. Si un des employés se plaint on le fiche dehors. Nos enquêteurs pourraient peut-être pousser le zèle jusqu'à faire irruption dans les établissements qu'ils soupçonnent et faire prestement le comptage des employés. Une suggestion en passant. Un enquêteur qui se respecte n'est pas obligé de se faire précéder d'une fanfare. On lui pardonnera même de ne pas arriver à l'heure prévue.

Ici et là

C'est surtout parmi les "amateurs", que l'on constate que dans le monde il y a infiniment plus de "génisses" que de génies.

Quand le tramway est rempli à craquer, on devrait mettre à pied les employés. On aurait alors deux billets de plus dans la boîte, et un nouveau monstre le "no-man car". Le public se chargeant de la manoeuvre, la compagnie des "n'tits chars" réaliserait de sérieuses économies.

Candidats élus et candidats défaits aux élections provinciales de lundi, 25 novembre

Explication des abréviations :

(L.) Libéral.
(L.-Ind.) Libéral-indépendant.
(A.L.N.) Action libérale nationale.
(C.) Conservateur.
(Ind.) Indépendant.
(C.-Ind.) Conservateur-indépendant.
(T.) Travailleiste.

Les chiffres au bout de la ligne indiquent la majorité des candidats élus.

Abitibi

Hector Authier, (L)
Emile Lesage, (C)

Elu en 1931, Authier, (L), 1,309.
Elu en 1935, Authier (L), 500.

Argenteuil

G. Dansereau, (L)
J. P. Lanctôt, (ALN)

Elu, 1931, G. Dansereau, (L) 436.
Elu, 1935, G. Dansereau (L) 150.

Arthabaska

J. E. Perreault, (L)
Etienne Gélinas (ALN)

Elu, 1931, Perrault, 1961.
Elu, 1935, Perrault (L), 2,400.

Bagot

Cyrille Dumaine, (L)
Ernest Benoit, (ALN)

Elu, 1931, J. E. Phaneuf, (L) 210.
Décédé.
Elu, 1935, Dumaine (L), 600.

Beauce

Léonce Cliche, (L)
Vital Cliche, (ALN)

Elu, 1931, Ed. Fortin, (L), 1,250.
Nommé registrateur.
Elu, 1935, Vital Cliche (ALN) 2,444.

Beauharnois

L. P. Godbout, (L)
D. Sauvé, (C)

Elu, 1931, G. Saint-Onge, (L), 148
Retiré.
Elu, 1935, Sauvé (C), 351.

Bellechasse

Robert Taschereau, (L)
H. Deschênes, (ALN)

Elu, 1931, Taschereau, (L), 1,492.
Elu, 1935, Taschereau (L).

Berthier

Cléophas Bastien, (L)
Jean Martineau, (ALN)

Elu, 1931, Bastien, 643.
Elu, 1935, Bastien (L), 904.

Bonaventure

P. E. Côté, (L)
Jacques Pinault, (ALN)

Elu, 1931, Côté, 1190.
Elu, 1935, Côté, (L), 1,800.

Brome

R. F. Stockwell, (L)
Dr F. H. Pickel, (C)

Elu, 1931, Stockwell, 25.
Elu, 1935, Stockwell (L), 500.

Chambly

Alexandre Thurber, (L)
Hortensius Béique (C)

Elu, 1931, Béique, 582.
Elu, 1935, Thurber (L).

Champlain

Robert Grant (L)
W. Rousseau (ALN)

Elu, 1931, Willie Grant, (L), 453.
Nommé registrateur.
Elu, 1935, Rousseau (ALN), 910.

Charlevoix-Saguenay

Edgar Rochette, (L)
Ernest Trottier, (ALN)

Elu, 1931, Rochette, 1323.
Elu, 1935, Rochette, (L) 936.

Châteauguay

Honoré Mercier, (L)
Auguste Boyer, (ALN)

Elu, 1931, Mercier, 494.
Elu, 1935, Mercier, (L), 548.

Chicoutimi

Roland Fradette, (L)
Arthur Larouche, (ALN)

Elu, 1931, G. Delisle, (L), 1448.
Nommé registrateur.
Elu, 1935, Larouche, (ALN).

Compton

W. J. Duffy, (L)
J. Sherman, (C)

Elu, 1931, Duffy, 469.
Elu, 1935, Sherman, (C), 250.

Deux-Montagnes

Jean Rochon, (L)
Paul Sauvé, (C)

Elu, 1931, Sauvé, 97.
Elu, 1935, Rochon, (L), 18.

Dorchester

J.-P. Giguère, (L)
J.-D. Bégin, (ALN)

Elu, 1931, Giguère, 663.
Elu, 1935, Bégin, (ALN), 1,200.

Drummond

Dr Arthur Rajotte, (L)
Joseph Mercier, (C)
Léonard Boileau, (L-ind.)

Elu, 1931, H. Laferté, 636, Nommé président du Conseil législatif.
Elu, 1935, Rajotte (L), 26.

Frontenac

H.-L. Gagnon, (L)
Patrice Tardif (ALN)

Elu, 1931, Gagnon, 938.
Elu, 1935, Tardif, (ALN), 1,000.

Gaspé-Nord

J.-Thomas Côté, (L)
Roland English, (ALN)
Louis Carrier, (L-Ind.)
Roy Sasseville, (L-Ind.)
René Mercier, (Ind.)
MM. Sasseville et Mercier se sont

retirés après l'appel nominal.

Elu, 1931, Côté, 458.
Elu, 1935, Côté (L), 88.

Gaspé-Sud

Alexandre Chouinard, (L)
Bona Arsenault, (C)
Wilfrid Malloy, (L-Ind.)
Dr C.-Euène Pouliot, (L-Ind.)

Elu, 1931, Chouinard, 570.
Elu, 1935, Chouinard, (L), 1,200.

Gatineau

J.-B. Merleau, (L)
G.-A. Auger, (ALN)

Elu, 1931, L. Legault, 759. Décédé.

Elu, 1935, Merleau (L).

Hull

Alexis Caron, (L)
Rodolphe Moreau, (C)
Edmond Laramée, (L-Ind.)

Elu, en 1931, Aimé Guertin, 1244, (C). Retiré.
Elu, 1935, Caron (L), 795.

Huntingdon

J. W. Ross, (L)
Martin Fisher, (C)

Elu, 1931, Fisher, 168.
Elu, 1935, Fisher (C), 386.

Iberville

Lucien Lamoureux, (L)
W. Labelle, (ALN)
M. Labelle s'est retiré après l'appel nominal.

Elu, 1931, Lamoureux, 775.

Elu, 1935, Lamoureux, (L), par acc.

Iles-de-la-Madeleine

Amédée Caron, (L)
Ovide Hubert, (L-Ind.)
Hormidas Langlois, (ALN)

Elu, 1931, Caron, 8.
Elu, 1935, Caron, (L), 959.

Jacques-Cartier

A.-R. Demers, (L)
F. Monk, (ALN)

Elu, 1931, Victor Marchand, (L), 216, nommé conseiller législatif, remplacé par Théodule Rhéaume, (L), élu par acclamation et qui s'est retiré.

Elu, 1935, Monk, (ALN), 1,325.

Joliette

Lucien Dugas, (L)
Antonio Barrette, (C)

Elu, 1931, Dugas, 531.
Elu, 1935, Dugas, (L), 425.

Kamouraska

Pierre Gagnon, (L)
Ernest Soucy, (ALN)

Elu, 1931, Gagnon, 835.
Elu, 1935, Gagnon (L), 700.

Labelle

L.-M. Grignon, (L)

Dr J.-H.-A. Paquette, (ALN)

Elu, 1931, Pierre Lortie, (L), 520.
Retiré.

Elu, 1935, Paquette (ALN), 1,055.

Lac St-Jean

J. L. Filion, (L)
Dr L. Duguay (C)

Elu, 1931, Filion, 214.
Elu, 1935, Duguay, (C), 91.

L'Assomption

Walter Reed, (L)
Paul Gouin, (ALN)

Elu, 1931, Reed, 783.
Elu, 1935, Gouin, (ALN)

Iaval

Joseph Filion, (L)
F. J. Leduc, (C)
Dr J. Gervais, (L-Ind.)

Elu, 1931, Filion, 792.
Elu, 1935, Leduc, (C).

Laviolette

Edmond Tremblay, (L)
Romulus Ducharme, (ALN)

Elu, 1931, Alphida Crête, (L), 656, élu depuis député fédéral de St-Maurice-Lafleche.

Elu, 1935, Ducharme, (ALN).

Lévis

A. Bélanger, (L)
Amédée Gagnon, (L-Ind.)
J. T. Larochelle, (ALN)

Elu, 1931, Bélanger, 412.
Elu, 1935, Larochelle (ALN), 556.

L'Islet

Adéard Godbout, (L)
J. E. Thériault, (ALN)

Elu, 1931, Godbout, 734.
Elu, 1935, Godbout, (L), 1,127.

Lotbinière

J. N. Francoeur, (L)
Joseph Rochon, (ALN)

Elu, 1931, Francoeur, 1515.
Elu, 1935, Francoeur (L), 2,557.

Maskinongé

L. J. Thisdel, (L)
J. M. Bourassa, (ALN)

Elu, 1931, Thisdel, 702.
Elu, 1935, Thisdel, (L) 948.

Matane

Dr J. A. Bergeron, (L)
François St-Gelais, (C)

Elu, 1931, Bergeron, 544.
Elu, 1935, Bergeron (L), 761.

Matapédia

J. Dufour, (L)
Ferdinand Paradis, (ALN)

Elu, 1931, Dufour, 1130.
Elu, 1935, Dufour (L), 300.

Mégantic

J. Lafontaine, (L)
Tancrede L'Abbé, (C)

Elu, 1931, Lauréat Lapierre, (L).

(A suivre à la page 7)

Candidats élus et candidats défaits

(Suite de la page 6)

1,685. Nommé shérif.
Elu, 1935, L'Abbé, (C).

Missisquoi
Anatole Gaudet, (L)
Frank Pouliot, (C)
Maxime Coupal, (Ind)

Elu, 1931, A Saurette, (L), 377.

Retiré.
Elu, 1935, Pouliot, (C), 469.

Montcalm
Gaéton Daniel, (L)
Maurice Tellier, (C)

Elu, 1931, Médéric Duval, (L)

382. Décédé.
Elu, 1935, Daniel (L), 206.

Montmagny
Fernand Choquette, (L)
J. E. Grégoire, (ALN)

Elu, 1931, C. A. Paquet, (L), 545.

Retiré.
Elu, 1935, Grégoire, (ALN), 200.

Montmorency
L. A. Taschereau, (L)
Dr Félix Roy, (ALN)

Elu, 1931, Taschereau, 581.
Elu, 1935, Taschereau, (L), 450.

Montréal-Dorion
J. A. Francoeur, (L)
J. G. Bélanger, (ALN)

Elu, 1931, Francoeur, 512.
Elu, 1935, Bélanger (ALN), 1,108.

Montréal-Laurier
Dr Ernest Poulin, (L)
Dr Z. Lesage, (ALN)
David Wolfe, (T)
Dr J. A. Gélinas, (L-Ind.)

Elu, 1931, Poulin, 1426.
Elu, 1935, Lesage, (ALN), 909.

Montréal-Maisonneuve
C. J. Arcand, (L)
William Tremblay, (C)
A. Gamelin, (T)

Elu, 1931, Arcand, 1530.
Elu, 1935, Tremblay, (C), 3,642.

Montréal-Mercier
Dr Anatole Plante, (L)
Calixte Cormier, (ALN)
Odilon Boiteau, (L-Ind.)

Elu, 1931, Plante, 3,202.
Elu, 1935, Plante, (L), 764.

Montréal-Ste-Anne
J. Mulcair, (L)
F. L. Connors, (L-Ind.)
Reynolds Butler, (ALN)
W. B. King (Ind)

Elu, 1931, J. Dillon, (L), ministre, 683.. A démissionné pour se présenter candidat libéral fédéral dans Ste-Anne, élections fédérales 1935, sans succès.
Elu, 1935, Connors, (L-Ind.) 550.

Montréal-St-Georges
Gordon Hyde, (L)

C. E. Gault, (C)

Elu, 1931, Gault, 83.
Elu, 1935, Gault, (C), 275.

Montréal-St-Henri
J. Moreau, (L)
Dr Z. A. Côté, (L-Ind.)
W. E. Lauriault, (ALN)

Elu, 1931, M. Gabias, (L), 1,455.

Décédé.
Elu, 1935, Lauriault, (ALN), 128.

Montréal-St-Jacques
Irenée Vautrin, (L)
J. H. L. Auger, (C)

Elu, 1931, Vautrin, 806,
Elu, 1935, Auger, (C), 14.

Montréal-St-Laurent
Joseph Cohen, (L)
Thomas Coonan, (C)

Elu, 1931, Cohen, 1450.
Elu, 1935, Cohen, (L), 2,335.

Montréal-St-Louis
Peter Bercovitch, (L)

Elu, 1931, Bercovitch, 2077.
Elu, 1935, Bercovitch, par acclamation.

Montréal-Ste-Marie
Dr Gaspard Fauteux, (L)
Candide Rochefort, (ALN)
J. A. Arcand (L-Ind.)
Dr L. J. N. Boucher, (Ind.)
M. Arcand s'est retiré après l'appel nominal.

Elu, 1931, Fauteux, 515.
Elu, 1935, Rochefort, (ALN), 356.

Montréal-Verdun
P. A. Lafleur, (C)
Adélard Leduc, (L)
Hervé Ferland, (L-Ind.)

Elu, 1931, Lafleur, 1132.
Elu, 1935, Lafleur (C), 3,021.

Napierville-Laprairie
J. E. Charbonneau, (L)
Hercule Riendeau, (ALN)
Arthur Lanctôt, (L-Ind.)

Elu, 1931, Charbonneau, 691.
Elu, 1935, Charbonneau, (L).

Nicolet
Alexandre Gaudet, (L)
Emery Fleury, (C)

Elu, 1931, M. J. A. Savoie, (L), 1,012. Décédé. Remplacé par A. Gaudet, élu par acclamation.
Elu, 1935, Gaudet, (L), 578.

Papineau
A. St-Amour, (L)
Roméo Lorrain, (ALN)

Elu, 1931, Désiré Lahaie, (L), 810. Décédé.
Elu, 1935, Lorrain, (ALN), 700.

Pontiac
E. C. Lawn, (L)
Alfred Howard, (ALN)
P. H. McCann, (L-Ind.)

Elu, 1931, W. R. McDonald, 308.

Elu député fédéral de Pontiac, 1935.
Elu, 1935, Lawn, (L), 67.

Portneuf
Dr Pierre Gauthier, (L)
Bona Dussault, (ALN)
A. Paquet, (C-Ind.)

Elu, 1931, Gauthier, 308.
Elu, 1935, Dussault, (ALN).

Québec-Comté
Frank Byrne, (L)
Horace Philippon, (ALN)
A. Auclair, (L-Ind.)

Elu, 1931, E. Bédard, 639. Nommé vice-président de la C.L.Q.
Elu, 1935, Byrne, (L).

Québec-Centre
J. Samson, (L)
Dr P. Hamel, (ALN)

Elu, 1931, Samson, 635.
Elu, 1935, Hamel, (ALN), 400.

Québec-Est
Eugène Marquis, (L)
Oscar Drouin, (ALN)

Elu, 1931, Drouin, 1336.
Elu, 1935, Drouin, (ALN), 1,517.

Québec-Ouest
Charles Delagrave, (L)
Harry S. Quart, (C)

Elu, 1931, J. Power, (L), 175.
Décédé.
Elu, 1935, Delagrave, (L).

Richelieu
J. C. A. Turcotte, (L)

Elu, 1931, Turcotte, 532.
Elu, 1935, Turcotte, par acclamation.

Richmond
S. E. Desmarais, (L)
Albert Gaudreau, (C)

Elu, 1931, Desmarais, 956.
Elu, 1935, Gaudreau, (C), 660.

Rimouski
Dr L. J. Moreault, (L)
A. Dubé, (ALN)

Elu, 1931, Moreault, 211.
Elu, 1935, Moreault, (L), 375.

Rivière-du-Loup
Léon Casgrain, (L)
Alfred Dionne, (ALN)

Elu, 1931, Casgrain, 1,679.
Elu, 1935, Casgrain, (L), 1,248.

Roberval
Gonzague Potvin, (L)
Antoine Castonguay, (ALN)
J. E. N. Boivin, (L-Ind.)

Elu, 1931, Emile Moreau, (L), 200. Nommé conseiller législatif.
Elu, 1935, Castonguay, (ALN), 800.

Rouville
Laurent Barré, (C)
Edmond Robert, (L)

Elu, 1931, Barré, 14.
Elu, 1935, Barré, (C), 216.

St-Hyacinthe
T. D. Bouchard, (L)

Octave Auclair, (ALN)

Elu, 1931, Bouchard, 931.
Elu, 1935, Bouchard, (L), 840.

St-Jean
Dr A. Bouthillier, (L)
P. Trahan, (ALN)

Elu, 1931, Bouthillier, 1549.
Elu, 1935, Bouthillier, (L), 1,093.

St-Maurice
J. A. Frigon, (L)
Dr Marc Trudel, (ALN)

Elu, 1931, Frigon, 916.
Elu, 1935, Trudel, (ALN), 1,478.

St-Sauveur
A. Drolet, (L)
P. Bertrand, (C)
Samuel Grégoire, (L-Ouvrier)

Elu, 1931, Bertrand, 25.
Elu, 1935, Bertrand, (C), 1,008.

Shefford
R. R. Bachand, (L)
Hector Choquette, (ALN)
W. Bullock, (L-Ind.)
M. Bullock s'est retiré après l'appel nominal.

Elu, 1931, Bachand, 332.
Elu, 1935, Choquette (ALN), 542.

Sherbrooke
E. H. Fortier, (L)
J. Bourque, (ALN)

Elu, 1931, Fortier, 394.
Elu, 1935, Bourque, (ALN).

Soulanges
J. V. A. Farand, (L)
Elzéar Leduc, (C)

Elu, 1931, Farand, 335.
Elu, 1935, Farand, (L), 375.

Stanstead
A. J. Bissonnet, (L)
Roland Beaudry, (ALN)
William St-Pierre, (Ind.)

Elu, 1931, Bissonnet, 852.
Elu, 1935, Beaudry, (ALN), 500.

Témiscamingue
Oscar Desjardins, (L)
J. A. Raymond, (Ind.)
J. E. Piché, (L-Ind.)
Donat Goulet, (L-Ind.)
N. E. Larivière, (ALN)

Elu, 1931, Piché, 695.
Elu, 1935, Larivière, (ALN) 1,400.

Témiscouata
Alphonse Beaulieu, (L)
Dr L. F. Dubé, (ALN)

Elu, 1931, J. W. Morel, 156.
Elu, 1935, Beaulieu, (L), 140.

Terrebonne
A. David, (L)
Hermann Barrette, (C)

Elu, 1931, David, 2,299.
Elu, 1935, David, (L).

Trois-Rivières
Léon Lajoie, (L)
Maurice L. Duplessis, (C)

Elu, 1931, Duplessis, 41.
Elu, 1935, Duplessis, (C), 1,208.

(A suivre à la page 8)

Une déclaration de M. J. - E. Grégoire député de Montmagny

Voici une déclaration de M. J.-E. Grégoire, élu député de Montmagny le 25 novembre courant, qui illustre les moyens que les ministériels ont pris pour combattre leurs adversaires:

"Il faut que notre population soit encore bien saine pour avoir résisté à toutes les savantes tentatives de corruption dirigées contre elle par le régime Taschereau pendant la lutte qui vient de finir.

"La population de Montmagny a méprisé l'argent et la boisson pour s'unir, anciens libéraux comme anciens conservateurs, autour du drapeau vraiment national de l'Union nationale.

"Les manoeuvres employées pour me vaincre sont indescriptibles. La boisson a coulé à flots. On a bu à même la bouteille, aux pieds de M. Taschereau, durant son assemblée à laquelle les cantonniers avaient amené en camion les nombreux citoyens engagés d'occasion pour travaux de voirie.

"Par ailleurs, il était défendu à ces mêmes citoyens d'assister à mes assemblées. Plusieurs de mes amis ont été éloignés du comté durant la dernière semaine, par ordre d'un intime de M. Taschereau.

"En face de cette corruption inouïe, mes amis ont fait une lutte honnête. Je n'avais aucun comité dans aucune paroisse. Je rencontrais mes électeurs dans les salles publiques des diverses paroisses et jamais un verre de boisson n'y fut servi.

"Presque sans argent, j'ai cependant joui du concours d'un grand nombre d'amis qui se sont occupés, pour servir la cause nationale, de mon organisation. Mes amis m'ont édifié par leur dévouement et l'intelligence qu'ils ont déployée. Avec dix piastres souscrites par un patriote, nous faisons plus d'ouvrage que les cabaleurs du régime Taschereau avec mille piastres versées par les trusts.

"A mes assemblées, on m'écoutait, je pourrais dire, religieusement.

"Je reproche à M. Taschereau d'avoir manqué à sa promesse de me battre. Trois ministres sont venus perdre leur temps dans Montmagny et trois échevins de Québec, MM. le Dr Parent, Emile Gosselin et Wilfrid Samson, sont venus récolter à Montmagny le mépris populaire.

"Le résultat général des élections est le meilleur que nous puissions souhaiter. Nous serons dans l'opposition durant quelques mois, juste le temps nécessaire pour nous familiariser avec le labyrinthe de la procédure parlementaire tel que conçu par notre maître ès-procédures.

"Une seule ombre au tableau: Il eût été intéressant de mettre la

main sur un certain nombre de petits papiers dès le lendemain des élections, afin de savoir combien d'argent du peuple a été gaspillé pour battre un certain nombre de candidats de l'Union Nationale, qui sont, hélas! presque tous élus. Mais il ne faut pas trop exiger. La Providence a vraiment été très généreuse pour nous.

"M. Taschereau continuera de se moquer, s'il le veut, de notre politique, basée sur les encycliques. Nous nous préparons à l'appliquer, car le pouvoir sera à nous tout prochainement, et le peuple a prouvé qu'il voulait un changement de politique.

"Une élection dans laquelle un parti sans argent arrive ex-aequo avec le parti gavé par les trusts, c'est quelque chose d'unique dans l'histoire. Le peuple ne veut plus du régime Taschereau, c'est évident comme la lumière du soleil du bon Dieu — qu'il ne faut pas confondre avec le journal menteur du régime moribond.

J.-E. Grégoire"

Le réveil catholique

Dans tous les pays où il existe des catholiques, la conscience chrétienne manifeste une vitalité accrue. Un vent d'apostolat souffle pardessus les frontières. Citons aujourd'hui deux exemples: celui de la Belgique et celui de l'Angleterre. En commentant les progrès de cette activité, le *Courrier de Genève* écrit:

"Les cinq années qui viennent seront décisives pour les progrès du catholicisme en Angleterre. C'est le jugement porté par le P. Bonner à la réunion annuelle du "Catholic Evidence Guild", qui s'est donné pour mission d'évangéliser l'Angleterre par moyen de ces pittoresques meetings de Hyde Park, des grands carrefours de la capitale et de la province. Si l'Eglise catholique ne se relève pas pour prêcher résolument le message de Jésus-Christ nous aurons perdu notre meilleure occasion de montrer notre force spirituelle en Angleterre. Et la responsabilité dans cette tâche doit être également partagée entre les prêtres et les laïcs; car il ne suffit pas que ces derniers possèdent la vérité, il faut encore qu'ils soient prêts à la confesser et à l'enseigner. Tout un programme serait ainsi envisagé pour mener à bien cette tâche. Tant de prières montent au ciel pour la conversion de l'Angleterre que ces nouveaux apôtres doivent se sentir un courage agissant dans leur mission de charité."

Conservez ce numéro de la "Croix" pour en avoir la collection complète. Plus tard, elle vous sera précieuse.

Un beau livre à donner comme prix dans nos maisons d'éducation ou à mettre dans nos bibliothèques.

Le roman de J.-P. Tardivel "Pour la Patrie"

Volume de plus de 400 pages imprimées sur bon papier

Comme le tirage en est limité, nous prions les personnes qui désirent se procurer cette oeuvre puissante, de nous envoyer leur commande le plus tôt possible afin que nous puissions établir exactement le nombre d'exemplaires que nous devons réserver.

La première et unique édition de "Pour la Patrie", est épuisée depuis longtemps. On ne peut la trouver dans aucune librairie.

Commande :

Toute commande doit être adressée à
La "Croix", 414 Est, rue Notre-Dame, Montréal.

Prix :

1 exemplaire, \$1.00; 6 exemplaires, \$5.00; 12 exemplaires, \$9.50; au cent, \$75.00; franco de port.

Candidats élus et candidats défaits

(Suite de la page 7)

Vaudreuil

Elzéar Sabourin, (L)
Dr L. Bellemare, (C)
J. Allan Bray, (L-Ind.)

Elu, 1931, Sabourin, 262.
Elu, 1935, Sabourin, (L).

Verchères

Félix Messier, (L)
Roger Ouimet, (ALN)

Elu, 1931, Messier, 543.
Elu, 1935, Messier, (L), 941.

Westmount

Alan Mitchell, (L)
C. A. Smart, (C)

Elu, 1931, Smart, 4,642.
Elu, 1935, Smart, (C), 1,727.

Wolfe

T. H. Lapointe, (L)
Henri Vachon, (ALN)

Elu, 1931, J. P. C. Lemieux, 472.
Nommé shérif. Remplacé par T. H. Lapointe, majorité, 626.
Elu, Lapointe, (L), 105.

Yamaska

R. Dumaine, (L)
Antonio Elie, (C)

Elu, 1931, Elie, 154.
Elu, 1935, Elie, (C), 401.

En 1931

Elus:

11 conservateurs

77 libéraux
2 indépendants-libéraux
—
90 en tout.
En 1935
42 de l'Union Nationale.
47 libéraux
1 libéral-indépendant.

La Croix est un journal catholique complet: avec une information sûre, on y trouve une direction ferme et claire sur toutes les questions importantes qui intéressent les Canadiens. Rien n'y est laissé au hasard des événements, et ainsi le lecteur sait quelle voie il doit prendre.

L'IMPRIMERIE CANADIENNE

414 Est, Notre-Dame

Montréal

Est toujours à votre
disposition pour imprimer:

Journaux
Revue
Livres
Etc.

414 Est, Notre-Dame

Harbour 9454 — Montréal

Information et Documentation

Ce que doit être le journalisme catholique

En recevant à l'archevêché de Westminster l'Institut des journalistes de Londres, Mgr Hinsley leur a adressé ce discours :

Parmi les sujets dignes d'intérêt qui retiennent l'attention du Saint-Père, il faut placer le progrès et le développement du bon journalisme. Il y a une dizaine d'années, le maître de chambre m'avait demandé d'accompagner à sa réception par Pie XI l'un des magnats de la presse. Sa Sainteté commença par dire qu'il avait toujours chaudement félicité ceux qui appartiennent à la presse, mais qu'en même temps il n'avait jamais manqué de les avertir de leur grande responsabilité.

Notre Saint-Père considère la presse comme l'université post-scolaire pour la masse des gens. Son approbation, ses félicitations vont à ceux qui sont les maîtres achevés ou des sages professeurs de cette quasi-Université. Ses paroles m'ont inspiré un grand respect pour la dignité et la charge du journaliste consciencieux. D'ailleurs, l'action qu'il déploie pour promouvoir une Exposition mondiale de la presse catholique à la Cité du Vatican en 1936 me fait un devoir et un honneur d'encourager le journalisme intègre avec tout l'enthousiasme possible et le meilleur de mon pouvoir.

L'homme qui réfléchit ne peut pas ne pas voir quelle grande force pour le bien est une presse attachée à dire la vérité et une presse décente. En ce moment, la presse peut faire beaucoup pour écarter la guerre et développer une paix stable pour les nations en proclamant les principes immuables de la justice et le devoir de respecter les traités et les conventions. Une presse propre, une presse décente est plus utile que jamais pour combattre de nos jours le carnaval d'un paganisme immoral. Ce n'est pas une piètre consolation qu'apporte aux pasteurs de l'Eglise la défense loyale entreprise par les écrivains catholiques contre le néo-paganisme qui attaque la sainteté du mariage, la vraie vie de la postérité de l'homme, quand ils condamnent effectivement le divorce, le multhusianisme, la stérilisation. Je me suis humblement associé aux félicitations que le Saint-Père a adressées à tous les écrivains sérieux qui cherchent à promouvoir cette croisade pour la paix et la décence au moyen de nos journaux et de nos périodiques. Et c'est de tout mon coeur que je vous apporte les plus grands encouragements et que je prie Dieu de vous accorder les bé-

nédictions du succès et de vous récompenser de vos labeurs.

Obligations du journalisme

J'ai appris avec satisfaction que votre institution a pris la tête du mouvement pour élever le niveau du journalisme et que vous vous êtes dressés contre la pratique d'obtenir de la "copie" sensationnelle, en envoyant des reporters envahir la vie privée juste au moment où une chute soudaine ou un désastre devrait protéger des affligés, spécialement des femmes et des enfants, contre cette intrusion dans leurs douleurs.

Vous ne vous attendez pas à ce que je vous parle en détail du Bill, qu'un membre de votre Institut vient d'introduire au Parlement pour une meilleure organisation de votre profession; mais, en principe, je soutiendrai cordialement vos efforts pour purger le journalisme anglais de méthodes indésirables et le maintenir à un degré élevé.

Puis-je, maintenant, m'associer au Saint-Père pour avertir les journalistes et tous les autres qui s'occupent de la presse de leurs sérieuses responsabilités? En premier lieu, le journalisme digne de ce nom et le journalisme catholique se trouvent dans l'obligation d'éviter ce philosophisme bâtard, fait d'imprécisions dont nous voyons un si large étalage dans la quantité de papier noirci chaque jour. Il y a une certaine mentalité publicitaire, selon l'exposé ingénieux du P. Knox, comme du tape-à-l'oeil dans une masse de productions comme celles des auteurs "modern-style". Il y a un manque de sens commun, de cette solide *philosophia perennis* qui ne sacrifie pas l'essentiel à la soif de nouveautés et à la tendance de ne rien apprendre de solide et de complet au public. Trop souvent les clients de nos journaux, le public des lecteurs, les quittent avec rien de mieux qu'un brillant aperçu général à propos de n'importe quoi.

L'ambition du Pape

Les buts et les principes d'un vrai journalisme doivent s'opposer à cette mentalité publicitaire. Nos jeunes journalistes doivent acquérir une vraie science, de la méthode, de l'ordre, des principes, un système, et s'initier graduellement à la philosophie la plus large, la plus vraie, celle de penseurs comme saint Thomas et saint François de Sales. C'est un idéal que je place devant vos yeux comme l'espoir du journalisme catholique, et pour le présent et pour l'avenir. Un jeune journaliste bien

formé n'éprouvera, dès lors, comme le cardinal Newman l'a déclaré, "que de l'impatience et du dégoût pour ces théories hâtives, ces prétentieux sophismes et ces violents paradoxes que font courir des esprits à moitié formés et superficiels". La formation d'une école de journalisme comme la vôtre est l'ambition de Pie XI, à mon sens, et celle de ceux qui le suivent respectueusement.

Le cardinal Newman a exprimé sa réelle sympathie pour les écrivains de notre littérature périodique, pauvres hommes qui vont sous la verge d'un cruel esclavage. "Le journaliste, dit-il, est soumis à la dure obligation d'improviser ses clairs aperçus, idées maîtresses et subsantielles vérités, pour la table du petit déjeuner. La nature même de la littérature périodique morcelée en des ensembles réduits, réclamée ponctuellement à une heure fixe, exige l'habitude de cette philosophie improvisée", dont j'ai souvent parlé. "Si une oeuvre accomplie, relativement à loisir — poursuit le cardinal, qui avait la double expérience de l'auteur de *Development* et de *l'Apologia*, — implique une pareille fatigue mentale, un tel épuisement, quel doit être la peine de ceux dont l'intelligence doit chaque jour se revêtir de tous ses ornements devant le public et d'ornements toujours nouveaux et variés et tirés, comme la soie de la chrysalide, d'eux-mêmes?"

Une grande responsabilité

Oui, les journalistes ont un lourd fardeau de responsabilité à porter — pas moins qu'une portion de l'autorité qui dans les anciens temps s'abritait dans les Universités — et ils ont à se garder du sérieux danger de la copie licencieuse, impudente et extravagante; ils ont à prendre garde contre un enseignement improvisé, ambitieux et ondoyant. Si le journaliste écrit d'une façon anonyme — et une large portion de la presse est anonyme, — le mal d'un pareil enseignement devient de plus en plus dangereux encore, puisque, selon la remarque du cardinal Newman, "un pouvoir irresponsable ne peut être autre chose qu'un grand danger et, d'ailleurs, il ne peut donner de meilleur gage de la vérité philosophique de ses principes que leur vogue à ce moment et leur conformité au point de vue moral avec l'époque qui les admire".

"Nos tribunaux littéraires et nos déclarations de devoir moral, conclut le cardinal, doivent porter un plus grave caractère. C'est du moins un sujet de profonde sollicitude des prélats catholiques qu'on enseigne à leur peuple une science exempte des erreurs des individus, incorporée dans des institutions qui ont été éprouvées, ont reçu la consécration

de la durée, et sont dirigées par des hommes qui n'ont pas le besoin de rester anonymes, tout en étant soutenus par leurs prédécesseurs et les unes par les autres."

Je conclus, en vous renouvelant ma cordiale bienvenue à l'archevêché et en m'associant encore une fois aux approbations et aux félicitations comme aux recommandations de deux solides autorités: Pie XI et le cardinal Newman.

La "rationalisation" stalinienne

La Russie soviétique essaie, non sans peine, de revenir dans une voie plus normale, tant au point de vue moral et social qu'au point de vue économique. C'est ainsi que, depuis quelques jours, il n'est question, dans les journaux russes, que de la "méthode Stakhanov".

Qu'est-ce que cette méthode, dont la presse soviétique exalte les vertus? Il s'agit tout simplement d'une tentative d'augmenter le rendement individuel très insuffisant de l'ouvrier russe. Le camarade Stakhanov, mineur du Donetz, est parvenu à décupler sa productivité, en employant des procédés que ne répudierait point la "rationalisation" supercapitaliste.

Désormais, tout l'appareil étatique est mis en branle pour obliger les travailleurs à suivre "librement" l'exemple de Stakhanov: excès de zèle qui détermine déjà l'épuisement nerveux d'ouvriers mal préparés, ainsi qu'une usure précipitée des machines.

Et, cestes, une réaction contre le faible rendement technique et économique était nécessaire en Russie; mais ce qu'un régime corporatif et décentralisé peut légitimement attendre de la libre activité des entreprises autonomes ne s'obtient péniblement, dans les pays de dictature, que par des moyens de pression policière, insidieuse ou brutale.

COMMUNICATIONS RECUES

Nous publierons sous cette rubrique les communications que nous recevrons par lettre ou autrement pourvu qu'elles respectent la vérité et qu'elles soient d'intérêt public. Il va sans dire que les personnes qui nous les envoient doivent nous laisser connaître leur nom et leur adresse, si elles les signent d'un nom de plume, et que, dans ce cas, la CROIX se gardera bien de commettre la moindre indiscretion.

Conservez ce numéro de la "Croix" pour en avoir la collection complète. Plus tard, elle vous sera précieuse.

LES TYRANS DU MEXIQUE

Parmi les personnages célèbres de l'antiquité, Dracon semble s'être distingué par la dureté de ses lois. On disait qu'elles étaient écrites avec du sang. On appelle "draconiennes", de nos jours, les lois qui ressemblent à celles du législateur athénien.

Et, cependant, si on appelait ainsi les "lois" que fabrique quotidiennement la machine gouvernementale mexicaine, nous sommes sûrs que Dracon protesterait, plein l'indignation, et nous avouons qu'il aurait raison. Les dictateurs du Mexique peuvent se flatter de détenir le record de la tyrannie. Leurs "lois", respirent l'oppression la plus féroce, sont un véritable chef-d'oeuvre du genre qui leur assure une toute première place parmi les tyrans de tous les temps.

D'ailleurs, nos lecteurs pourront juger eux-mêmes, car voici textuellement les principaux articles d'une loi toute récente, promulguée dans le *Journal officiel* (*Dario Oficial*), de Mexico, le 31 août dernier.

Loi de nationalisation des biens

Article premier.—Sont biens, de la propriété de la nation, représentée par le gouvernement fédéral:

I. Les temples qui sont destinés au culte public, ceux qui, depuis le 1er mai 1917, auraient été employés quelque temps à cet usage, et ceux qui, à l'avenir, pourraient être construits dans ce but;

II. Les évêchés, presbytères et séminaires; les asiles ou collèges des associations, corporations ou institutions religieuses; les couvents et tous autres bâtiments qui auront été construits ou destinés à l'administration, à la propagande ou à l'enseignement d'un culte religieux;

III. Les biens-fonds et leurs hypothèques appartenant à des associations, corporations ou institutions religieuses, ou administrées par elles, directement ou au moyen de personnes interposées.

Article 2. — Par temples il faut entendre les édifices ouverts au culte public avec autorisation du ministre de l'Intérieur. On considère en outre comme des temples, par présomption:

1. Les édifices qui, par leur forme ou par n'importe quelle autre donnée objective, montrent qu'ils furent construits ou qu'ils ont été destinés à la célébration des actes du culte public;

II. N'importe quels autres bâtiments où auraient lieu habituellement, au su du propriétaire, des actes du culte public.

Article 3. — On considérera qu'une propriété a été destinée à l'administration, propagande ou enseignement d'un culte religieux, quand, au su du propriétaire;

1. On y accomplit habituellement des actes qui impliquent la propagande publique d'une croyance religieuse;

II. On y établit des bureaux de personnes qui jouissent d'une autorité sur les fidèles d'une religion ou d'une secte, ou remplissent des fonctions s'y rapportant;

III. On y installe une école ou un centre d'enseignement sous n'importe quelle dénomination, avec des tendances ou des orientations religieuses;

IV. On affecte à des fins ou à des buts religieux les fruits ou les produits du bien dont il s'agit;

V. En général, même si aucun des faits ci-dessus indiqués ne se produisait, quand on peut conclure que le bien sert à une semblable destination par des données qui le font croire directement ou par des circonstances qui le font présumer avec fondement.

Article 4. — Aux cas dont il est question dans l'article précédent, la nationalisation aura son effet même s'il doit en résulter que des personnes morales ou des institutions de n'importe quel caractère en soient affectées.

Article 5. — On présumera, sans qu'il y ait lieu à aucune preuve contraire, que le propriétaire d'un immeuble a eu connaissance de la destination dont il s'agit aux articles précédents, par le seul fait que l'immeuble a été utilisé pendant plus de six mois dans une des formes indiquées dans les mêmes articles...

Article 6. — On considère comme personnes interposées des associations, corporations ou institutions religieuses:

I. Ceux qui, avec un titre simulé, posséderaient ou administreraient des immeubles, au nom ou pour le bénéfice de ces associations, corporations ou institutions;

II. Les personnes morales qui auraient été constituées dans le but indiqué au paragraphe précédent, même si leur acte constitutif ne l'indiquait pas, et celles qui postérieurement à leur constitution, recevraient des biens dans ce but.

Le fait qu'une personne morale se montre ou ait été reconnue comme association de bienfaisance, ne fera pas obstacle à la déclaration qu'elle est personne interposée d'une association, corporation ou institution religieuse.

Article 7. — Pour les effets de cette loi, seront considérés comme immeubles les participations à n'importe quel titre à des sociétés ou à des associations propriétaires ou possédantes de biens-fonds.

Article 8. — On présume, sans qu'il y ait lieu à aucune preuve contraire, qu'une Société civile ou mercantile, se présentant comme propriétaire ou possédante de biens-fonds ou de capitaux imposés sur ces biens, est personne interposée d'une association corporation ou institution religieuse:

I. Quand la moitié, au moins, du capital social reviendrait à des prêtres d'une même religion ou secte, ou quand, sans attendre ce pourcentage, deux ou plus des associés seraient des prêtres;

II. Quand la majorité des associés ou ceux qui représentent la moitié, au minimum, du capital social seraient des personnes interposées d'une association, corporation ou institution religieuse;

III. Quand, dans une Société par actions, il y aurait un prêtre dans le Conseil d'administration ou parmi les commissaires, ou au cas où le gérant serait un prêtre.

Article 9. — On présume, sauf preuve contraire, qu'une personne juridique est personne interposée d'une association, corporation ou institution religieuse:

I. Quand un prêtre apparaîtrait comme propriétaire, possédant ou créancier hypothécaire d'un fonds qui, dans les cinq années antérieures, à la naissance des droits du prêtre, aurait appartenu à un autre prêtre de la même secte ou religion, sauf si les deux prêtres avaient une parenté de consanguinité jusqu'au quatrième degré;

II. Si dans une Société par actions qui est propriétaire, de biens-fonds, ou en possède ou les administre, on ne tenait pas pendant cinq ans des assemblées d'actionnaires, ou si le Conseil d'administration ne se réunissait pas pendant un an.

Article 10. — Outre les cas prévus dans les articles précédents, le ministre des Finances pourra déclarer qu'une personne possédant ou administrant des biens-fonds ou des capitaux imposés sur ces biens est personne interposée d'une association, corporation ou institution religieuse, toutes les fois qu'on vérifiera que cette personne a un tel caractère par des faits qui le prouvent directement ou par des circonstances qui le feraient présumer avec fondement.

Article 17. — Il revient à l'Exécutif fédéral, par l'intermédiaire du ministre des Finances et du Crédit public, de déclarer

qu'un bien est nationalisé, pour être compris dans un cas quelconque fixé par cette loi. C'est le même ministre qui ordonnera l'exécution des mesures destinées à l'occupation administrative des dits biens.

Article 33. — Les dénonciateurs des biens compris dans l'article 1er de cette loi jouiront de la participation fixée dans l'article 33 de la loi administrative desdits biens.

Tels sont les principaux articles de cette loi, qui en comprend 40, dont 5 transitoires. Nous prions nos lecteurs de les relire attentivement et de nous dire si on pourrait faire mieux en fait de tyrannie minutieusement réglée. Le juriste mexicain Edouardo Pallares, qui n'a rien de catholique, écrivait le 6 septembre dernier:

"La loi de nationalisation des biens est d'une telle nature qu'elle tue la liberté de conscience que toutes les nations civilisées ont considérée et considèrent comme un élément de premier ordre dans la vie politique des peuples. Sous le prétexte de réglementer la nationalisation des biens des institutions religieuses, cette loi porte un coup mortel à la religion, car elle empêche, avec une invraisemblable tyrannie, tout enseignement et tout propagande des doctrines et des croyances religieuses. La simple propagande, l'enseignement et l'éducation religieux sont considérés comme des actes illicites, et tous les bâtiments où de telles activités s'exerceraient, deviennent par le fait même propriété de la nation... Toutes les prescriptions de cette loi respirent une haine féroce contre la religion et contre les prêtres et les ministres des différents cultes existant dans le pays. Nous n'arrivons pas à nous expliquer la cause de cette haine... Quand l'Eglise était puissante, riche, influente et capable de diriger les consciences, on pouvait comprendre que l'Etat laïque vit en elle un rival redoutable et l'attaquât avec animosité comme le firent Juarez et ses partisans. Mais par les temps qui courent, les choses ont complètement changé et personne qui juge avec sérénité ne pourra soutenir que l'Eglise constitue actuellement un danger pour la cause du progrès ou pour la fameuse émancipation du prolétariat... Après avoir lu cette loi, on se demande: Vivons-nous réellement dans un pays d'institutions juridiques? Le droit de propriété et la simple possession, se trouvent-ils protégés par les lois et les autorités? Est-ce que la liberté religieuse existe? Le pire est que nous nous habituons peu à peu à toutes sortes d'attentats juridiques et qu'on ne s'étonne plus des choses les plus absurdes. Tout le monde s'incline, en remerciant même qu'on lui laisse la vie sauve."

On peut comprendre aisément qu'avec de pareilles trouvailles législatives, le gouvernement mexicain puisse à chaque instant répéter "qu'il ne fait qu'accomplir les lois". Si par hasard, un jour, les assassins et les

voleurs venaient à faire les lois, il est à prévoir que le vol et l'assassinat ne seraient plus un crime. En accomplissant leurs besognes, les criminels ne feraient aussi "qu'accomplir les lois".

Contrastant avec le ton de violence haineuse dont cette loi est empreinte, l'épiscopat mexicain vient d'en demander l'abrogation ainsi que la réforme des autres lois persécutrices, dans un mémoire plein de modération et de bienveillance adressé au président Cardenas, le 29 septembre dernier. Tous les évêques mexicains ont signé ce mémoire; ceux qui se trouvent au Mexique l'ont fait, pour la plupart, personnellement; ceux qui sont exilés à l'étranger, par procuration. Nous voulons en traduire un extrait qui montre clairement quelle a été et quelle est à l'heure actuelle la noble attitude de l'Eglise mexicaine en face de ses persécuteurs:

"Le peuple mexicain est, dans sa majorité, catholique et croyant. Il n'existe aucun droit pour persécuter la religion de ses ancêtres et le priver d'une prérogative aussi essentielle que celle de la liberté religieuse. Le progrès de la nation mexicaine n'a pas été jusqu'ici effectif et rapide, comme il aurait dû l'être, parce qu'on n'a pas permis l'unification de tous les Mexicains dans un large esprit de fraternité et d'entraide. Ceci a été dû principalement à des institutions oppressives, à des lois qui font naître des haines séculaires et des divisions intestines. Il est grand temps maintenant que nous tous, Mexicains, nous contribuions à rendre grande notre patrie, par la tolérance et par un esprit de positive coopération. L'Eglise catholique au Mexique se trouve dans les meilleures dispositions pour collaborer à l'oeuvre du vrai progrès national, mais il est indispensable qu'elle jouisse de tous les droits que les nations civilisées lui reconnaissent pour développer ses activités spirituelles dans une juste et stricte légalité."

Trouve-t-on là des traits de cette "rébellion" ou de cette "intolérance" dont la mensongère propagande du gouvernement accuse l'Eglise au Mexique? Mais il est aisé de prévoir, malgré tout, la destination que les dictateurs mexicains donneront à ce document épiscopal. Ce sera comme toujours la corbeille à papier. Néanmoins, il y a là maintenant une belle occasion pour toutes les organisations de catholiques qui voudraient donner une preuve de solidarité à leurs frères dans la foi persécutés au Mexique: renforcer au moyen de câblogrammes ou de lettres adressés au président Lázaro Cardenas, les justes demandes contenues dans le mémoire de l'épiscopat mexicain du 29 septembre dernier. Les tyrans mexicains apprendront ainsi, au moins, que les catholiques du monde entier se préoccupent du sort de leurs victimes

La Croix, Paris. S. Bravo de la Torre.

POUR LA PATRIE

Roman du XXe siècle

par

J.-P. TARDIVEL

Directeur et fondateur
de la "Vérité", Québec.

Feuilleton 5

30 novembre 1935

(Suite)

CHAPITRE XIII.

Calumniâ conturbat sapientem,
et perdet robur cordis illius.

La calomnie trouble le sage,
et elle abattra la fermeté de son cœur.

(ECCLI. VII. 8.)

Redoutable puissance de la calomnie! Les ruines de l'univers, dit le poète latin, écraseraient le juste sans l'effrayer. Mais un mot perfide, un simple geste, même le silence peut, en flétrissant la réputation d'un homme, remplir son âme d'indicibles angoisses.

Deux jours après le monologue du maître, la *Libre-Pensée* publia ces lignes:

"Nos lecteurs le savent, nous n'avons aucune sympathie politique pour le gouvernement et son chef, sir Henry Marwood. Mais celui-ci, au moins, est un gentilhomme qui a droit au respect. Nous combattons ses projets, mais c'est par conviction. Nous connaissons quelqu'un, qui les combat uniquement par dépit. M. Lamirande, le grand clérical, veut-il bien nous donner quelques renseignements, très précis, qu'il possède à ce sujet? S'il ne veut pas, nous serons obligés de les donner nous-mêmes".

Lamirande dédaigna cette vague insinuation. Il ne pouvait même pas comprendre à quoi le journal sectaire faisait allusion, tant ses motifs étaient purs. Leverdier eut un soupçon de ce qui allait venir.

— Ils vont t'accuser, mon pauvre ami, dit-il, d'avoir voulu te vendre à sir Henry.

— Mais ce n'est pas possible! Du reste, si peu franc qu'il soit dans ses manœuvres politiques, sir Henry, qui est un gentilhomme, nierait pareille accusation si elle venait à se formuler contre moi en termes précis.

— Ces gens-là peuvent faire n'importe quoi pour te ruiner

— Je te crois un peu pessimiste.

Leverdier ne l'était pourtant pas. Deux ou trois jours plus tard, la *Libre-Pensée* porta formellement son accusation. Il affirma, avec un grand luxe de détails, en indiquant le jour, l'heure et l'endroit où la conversation avait eu lieu, que Lamirande, pendant une réception chez sir Henry, avait dit au premier ministre qu'il donnerait son appui au projet ministériel, mais qu'en retour il voulait avoir la promesse d'une position de consul à Paris ou à Washington. Le tout était appuyé par la déclaration solennelle, dûment attestée devant un juge de paix, d'un domestique de sir Henry, nommé Duthier. La conversation avait eu lieu près d'une fenêtre où Duthier s'était retiré pour se reposer un instant. Caché par les rideaux

il avait tout entendu sans être vu. Il avait d'abord gardé le silence, mais voyant la guerre injuste que M. Lamirande faisait à son bien aimé maître, il avait cru que c'était un véritable devoir pour lui de parler.

Ce Duthier était un inconnu, arrivé depuis peu de temps au pays, on ne savait trop d'où. Tout d'abord, bien peu de personnes ajoutèrent foi à ce récit, absolument invraisemblable, vu le caractère et l'état de fortune de Lamirande. Celui-ci, naturellement, opposa une dénégation formelle à cette atroce accusation, et invita privément sir Henry à mettre fin à la calomnie. Au moment où il s'attendait à recevoir un mot de réponse, quelle ne fut sa stupéfaction de lire, dans un journal d'Ottawa, le compte rendu suivant d'un interview qu'un reporter avait eu avec le premier ministre:

"M. Lamirande ayant nié l'accusation portée contre lui par le nommé Duthier, domestique chez sir Henry, nous avons envoyé un représentant du *Sun* auprès du premier ministre pour savoir exactement à quoi nous en tenir à ce sujet. Voici la conversation qui a eu lieu:

— Q. Vous avez sans doute lu, sir Henry, l'accusation portée par un de vos domestiques contre M. Lamirande et la dénégation formelle de celui-ci. Dans l'intérêt de la vérité je viens vous prier de vouloir bien dire au public ce qu'il en est.

— R. Je regrette infiniment cet incident. M. Lamirande est un jeune homme d'un grand talent qui a bien tort de me faire la guerre, mais que j'admire beaucoup, tout de même.

— Q. Vous a-t-il tenu le langage que Duthier lui prête?

— R. Ah! ces domestiques! Duthier a eu bien tort de faire cette déclaration. Je regrette beaucoup cet incident. Aussi ai-je renvoyé immédiatement cet homme de mon service. Quand un domestique entend par hasard quelque chose, c'est son devoir de se taire. Des indiscretions comme celle que vient de faire ce malheureux Duthier sont intolérables!

— Q. Dois-je conclure que Duthier n'est coupable que d'une indiscretion?

— R. Vous devenez indiscret vous-même!

— Q. Il y a donc eu conversation entre vous et M. Lamirande au sujet de la position de consul à Paris ou à Washington?

— R. M. Lamirande lui-même ne nie pas qu'une telle conversation ait eu lieu.

— Q. Vous ne voulez pas me dire quelle était la nature de cette conversation?

— R. Pensez-vous, par hasard, que je vais commettre des indiscretions comme un domestique? Je vous le répète, je déplore profondément cet incident, et ma ferme détermination c'est de ne pas l'aggraver en m'y mêlant d'aucune façon. Vous pouvez clore votre interview, car, avec toute votre habileté, vous ne réussirez pas à me faire révéler ce qui a pu se passer entre M. Lamirande et moi dans une conversation tout à fait confidentielle. C'est inutile d'insister davantage.

"Là-dessus notre représentant prit congé de sir Henry".

La perfidie de ces paroles atterra Lamirande. Il comprit qu'il y avait conspiration contre lui entre le premier ministre et le domestique, et que ce serait inutile d'insister auprès de sir Henry pour obtenir justice. Il raconta dans la *Nouvelle-France* exactement ce qui s'était passé entre sir Henry et lui. Il appuya son dire d'une déclaration de Leverdier et de Vaughan qui affirmaient que

c'était bien là ce que Lamirande leur avait confié aussitôt après l'entrevue. Sir Henry se fit interviewer de nouveau et nia perfidement, mais sans rien préciser.

Dans la province de Québec l'opinion se partagea. Tous les hommes sincères, surtout ceux qui connaissaient personnellement Lamirande, furent convaincus que le jeune député était la victime d'une affreuse calomnie, et ils n'en conçurent pour lui que plus d'affection, d'estime et de sympathie. Cependant, tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, voulaient se remettre à la remorque des ministres, profitèrent de ce prétexte pour se déclarer ouvertement contre le chef du mouvement séparatiste. Pas un sur cent, toutefois, ne croyait réellement à l'accusation; mais il n'y a rien de plus intransigeant, de plus farouche que l'homme qui, par intérêt, fait semblant de croire à une calomnie. Aussi l'ardeur de ceux qui prétendaient ajouter foi à l'histoire de Duthier et aux habiles réticences de sir Henry fut-elle extraordinaire. Elle atteignit non seulement Lamirande lui-même, mais les principes qu'il défendait. C'était une vraie déroute pour la cause nationale. Les ministres virent que c'était le moment psychologique. Ils firent lancer les "brefs" et fixèrent les élections à une date aussi rapprochée que possible, dans les derniers jours de janvier 1946.

CHAPITRE XIV.

Omnia excelsa tua et fluctus tui super me transierunt.

Toutes vos eaux élevées comme des montagnes, et tous vos flots ont passé sur moi.

(Ps. XLI. 8.)

Atrocement calomnié, accusé de vénalité, lui qui était le désintéressement même; soupçonné de ne combattre le gouvernement que par dépit, lui qui ne connaissait que des sentiments nobles, qui repoussait la politique ministérielle pour obéir aux inspirations du plus sublime patriotisme, Lamirande était accablé, submergé par un dégoût immense. Avec la grâce de Dieu, obtenue par la prière et la communion fréquente, il put éloigner de son âme la haine, le désir de vengeance, toute passion mauvaise; mais il ne put échapper à une indicible tristesse qui l'enveloppait et le pénétrait comme un épais et froid nuage.

Pour comble de malheur, sa douce Marguerite tomba gravement malade, en proie à la fièvre mystérieuse qui, depuis plusieurs années, avait fait son apparition sur divers points du globe. La docte faculté avait réussi à lui donner un nom savant tiré du grec, et à décrire très minutieusement la forme et les moeurs du microbe qui en était l'incontestable auteur. Mais le moyen de détruire cette petite vie qui donnait la mort, elle ne l'avait pas encore trouvé. Comme ses confrères, dont il consulta plusieurs, Lamirande était réduit à l'impuissance en face de cet infiniment petit. On ne pouvait même pas s'imaginer où madame Lamirande avait contracté cette maladie dont il n'existait pas, en ce moment, un seul autre cas dans tout le Canada.

Retenu presque jour et nuit auprès de sa femme qui empirait toujours, Lamirande ne put prendre qu'une part fort restreinte à la lutte suprême. Leverdier se multipliait. Il avait posé sa candidature dans un comté voisin de Québec. Puis, parcourant les campagnes de tout le district, il essayait de ranimer l'ardeur des patriotes. Il brochait des articles pour son journal au beau milieu

des comités électoraux, tandis que cinquante personnes parlaient à tue-tête autour de lui et l'interrompaient à chaque instant. Il écrivait une phrase, puis il fallait répondre à une question; au milieu d'une période, il était obligé de s'arrêter pour régler une dispute, ou donner une direction.

Pendant ce temps, Lamirande était condamné à une inactivité relative qui le torturait. Malgré l'angoisse qui lui tenaillait le cœur à la vue de sa bien aimée Marguerite qui s'en allait vers la tombe, il ne se laissa ni absorber ni dominer par la douleur. Le patriotisme l'emporta chez lui-même sur l'amour conjugal. Il ne pouvait pas se résoudre à quitter sa femme pour longtemps; mais il dirigeait les travaux du comité central, aidait à la rédaction de la *Nouvelle-France* et allait parler aux assemblées convoquées à Québec et dans les environs. Quant à sa propre élection, il n'avait guère besoin de s'en occuper; car ses commettants, qui le connaissaient depuis des années et qui l'aimaient, lui étaient restés fidèles. C'était là sa seule consolation au milieu des épreuves, des déboires, des inquiétudes poignantes dont il était accablé.

CHAPITRE XV.

Qui se existemat stare
videat ne cadat.
Que celui qui croit être
ferme, prenne garde de ne
pas tomber.

(I COR. X. 12.)

Saint-Simon se présentait dans le comté de Québec, entre le candidat du gouvernement et celui de Lamirande, comme séparatiste, bien plus séparatiste que Lamirande et ses amis qu'il accusait de trahir la cause nationale.

Un jour, il convoqua une assemblée des électeurs de la Jeune-Lorette et mit Lamirande au défi de l'y rencontrer. Celui-ci accepte le défi, bien que de telles rencontres, où la discussion est rarement digne, lui répugnent souverainement. Mais refuser de faire face à son accusateur, c'est compromettre les chances, déjà faibles, de son candidat.

Depuis quelques jours le temps avait été superbe. Le soleil brillait dans un ciel d'azur. Pas un souffle de vent, et le thermomètre seul disait qu'il y avait vingt degrés au-dessous de zéro Fahrenheit. Le matin de la réunion, un changement s'était opéré dans l'atmosphère. Le mercure était monté de dix degrés, mais le froid paraissait bien plus intense. L'humidité pénétrait jusqu'aux os. Le soleil s'était levé rouge dans un ciel blafard. Au sud-ouest un banc de nuages gris se montrait; tandis que du côté opposé, du redoutable nord-est, le vent s'était élevé, très faible d'abord, à peine perceptible, mais augmentant sans cesse à mesure que les nuages s'étendaient et s'épaississaient. Bientôt la neige commence à tomber, fine, drue, pénétrante. C'est un *crescendo* formidable: vent, neige, poudrière prennent à chaque instant une nouvelle fureur. Les arbres, dont les branches sont roidies par la gelée, font entendre de sinistres craquements et se tordent sous les puissantes rafales.

Malgré la tempête, l'assemblée eut lieu. Du reste, l'avant-midi les chemins étaient encore passables, et pour se rendre de Québec à Lorette, on allait le vent arrière. Lamirande, absorbé par ses inquiétudes, ne fit pas attention aux mugissements dont l'air était rempli.

La réunion fut ce qu'elle devait être: désagréable, détestable. Saint-Simon porta contre Lamirande toutes les accusations qui traînaient dans les journaux depuis quelque temps. C'était un ambitieux, disait-il, qui aurait voulu s'assurer une position brillante et qui, ne l'ayant pu obtenir, combattait le gouvernement par dépit. Sur ce thème, le misérable esclave de Montarval brodait pendant trois quarts d'heure. Lamirande lui répondit avec autant de dignité et de sang-froid

que possible. Un certain nombre de gens sensés et raisonnables lui étaient sympathiques; mais du sein de l'assemblée beaucoup de voix s'élevaient pour l'insulter.

Jamais Lamirande n'avait éprouvé écoeurement aussi profond qu'à la fin de cette réunion; jamais il n'avait senti dans son cœur un sentiment aussi voisin de la haine.

L'assemblée finie, il fallait songer au retour. Ce fut alors que Lamirande remarqua, pour la première fois, la violence de la tempête qui avait pris des proportions extraordinaires. Le froid n'était pas tombé, et pour retourner à Québec, il fallait faire face au terrible nord-est qui asphyxiait, à la neige qui cinglait. Pour Lamirande, il n'y avait pas à hésiter. Absent depuis le matin, la pensée de sa femme mourante le torturait et l'aurait fait affronter un danger plus imminent encore. Il avait, du reste, un cheval vigoureux et un cocher prudent et sobre. Dans ces conditions, le retour à Québec était un voyage très pénible, mais ce n'était pas une entreprise folle.

Ce fut, cependant, avec le pressentiment d'un malheur que les gens de Lorette virent Saint-Simon partir quelques minutes avant Lamirande. Son cheval, tout en jambes, était peu propre à lutter contre le vent, et l'on avait pu remarquer que le cocher du journaliste et le journaliste lui-même eurent recours assez copieusement à l'eau de vie sous prétexte de se prémunir contre le froid.

La tempête augmentait toujours. La poudrière était devenue vraiment terrifiante. On ne pouvait pas voir à dix pas en avant ou en arrière de soi. A chaque côté du chemin, dans les champs, rien qu'un vaste tourbillon blanc, confus, fuyant avec une rapidité vertigineuse.

Le cocher de Lamirande, pour se garer de la neige, s'était tourné à gauche.

Tout d'un coup, il se fait une courte accalmie. Mais pendant cet instant, Lamirande a entrevu, à droite, dans le champ, un spectacle qui fige le sang dans ses veines: un attelage à moitié enseveli dans un banc de neige. Il reconnaît le cheval de Saint-Simon, et, comme un éclair, la situation se présente à son esprit: le malheureux journaliste et son cocher se sont égarés; et déjà, sans doute, engourdis par le froid, ils sont condamnés à une mort certaine si on ne vient promptement à leur secours.

Le cocher de Lamirande, toujours tourné à gauche, n'a rien vu.

Alors des pensées horribles traversent le cerveau de Lamirande, le brûlant comme des traits de feu. Il voit, dans un tableau, instantanément, tout le mal que cet homme néfaste a fait à la cause nationale, toutes ses noires calomnies, toutes ses abominables accusations, toutes ses criantes injustices. Il voit tout cela, et il se dit: c'est la justice de Dieu qui le frappe; laissons faire la justice de Dieu!

Oui! cette horreur était entrée dans la pensée de Lamirande et elle était tout près de pénétrer dans la partie supérieure de son âme. Il allait succomber à la tentation, il allait commettre un crime que seul l'oeil de Dieu pouvait voir.

Lorsque, dans deux ou trois jours, la tempête finie, on aurait retrouvé les cadavres de Saint-Simon et de son compagnon, qui aurait pu soupçonner seulement que dans une trouée de la poudrière Lamirande avait vu le commencement de cette tragédie et l'avait laissée s'accomplir? Il fut donc penché sur le bord de l'abîme que nous côtoyons sans cesse et où tous nous tomberions à chaque instant si la grâce divine ne nous retenait: l'abîme du péché.

Avec un cri d'effroi et d'horreur à la pensée de l'épouvantable chute qu'il allait faire, il se ressaisit. La lutte, en réalité, n'avait duré qu'un

instant, le temps de faire quelques pas. Il arrêta son cocher et lui fit part de ce qu'il venait de voir. Heureusement, une maison était proche. Ils obtiennent du secours; puis, avec précaution, pour ne pas s'égarer à leur tour, ils se dirigent vers l'endroit où Lamirande a entrevu les victimes de la tempête. Ils les trouvent enfin. Les malheureux ayant perdu leur robe de traîneau, n'ont rien pour se mettre à l'abri du froid. Complètement désorientés, épuisés par leurs efforts désespérés pour dégager leur cheval et pour se faire entendre, ils sont déjà à moitié plongés dans le fatal sommeil, avant-coureur de la mort.

Avec grand-peine on peut les ramener à la maison. Lamirande leur donne les premiers soins que réclame leur état, puis continue sa route, remerciant Dieu de l'avoir préservé de l'abîme.

CHAPITRE XVI.

Quoniam melior est misericordia tua super vitas.
Car votre miséricorde est préférable à toutes les vies.
(Ps. LXII. 4.)

Les élections sont terminées. C'est un vrai désastre pour la cause nationale. Les ministres triomphent sur toute la ligne, particulièrement dans la province de Québec. Houghton est plus heureux dans la province d'Ontario. Son groupe revient plus nombreux qu'avant la dissolution. C'est le Canada français qui, trompé, dévoyé, donne au gouvernement la plus forte majorité, à ce gouvernement qui médite la ruine de l'Eglise et de la nationalité française! Lamirande est élu avec Leveurier et un petit nombre d'adhérents; mais la masse de la députation française se compose de partisans du cabinet. Saint-Simon est parmi les vainqueurs, grâce à l'or de Montarval qui, en secret, a soutenu cette candidature en apparence ultra-séparatiste.

Lamirande voit s'écrouler en même temps ses espérances de patriote et son bonheur domestique. Sa femme se meurt: la cruelle maladie a fait son oeuvre. Douce, résignée, elle s'en va comme elle a vécu, en parfaite chrétienne; ce qui ne veut pas dire en indifférente. Jeune encore, elle tient naturellement à la vie. Elle lutte contre la mort qui l'avance. Aimée et aimante, l'idée de la séparation d'avec son mari et son enfant l'épouvante. Mais elle répète avec le Sauveur au jardin des Oliviers: "Mon Dieu, si vous ne voulez pas que ce calice s'éloigne de moi, que Votre volonté soit faite et non la mienne!"

Pour Lamirande, il ne peut pas accepter la coupe d'amertume. Il quitte la chambre de sa femme et s'en va dans une pièce voisine se jeter à genoux devant une statue de son saint Patron, et là, il répand son âme dans une prière suprême, dans une supplication déchirante: "Grand saint Joseph, répète-t-il sans cesse, vous pouvez m'obtenir de Celui dont vous avez été le père nourricier la vie de ma femme. Obtenez-moi cette grâce, je vous en conjure. Dieu a permis la destruction de mes rêves politiques, des projets de grandeur que j'avais formés pour ma patrie. Mais il ne voudra pas m'accabler tout à fait! Saint-Joseph, sauvez ma femme!"

Il priait ainsi depuis une demi-heure les yeux fixés sur la statue. Tout à coup, il s'estime en proie à une hallucination. La douleur, se dit-il, me trouble le cerveau. Car voilà que la statue s'anime. Ce n'est plus un marbre blanc et froid qui est là devant lui, c'est un homme bien vivant. Le lis qu'il tient à la main est une vraie fleur. Et saint Joseph parle:

— Joseph, si vous insistez sur la grâce temporelle que vous demandez, elle vous sera certainement accordée. Votre femme vivra. Si, au contraire, vous laissez tout à la volonté de Dieu, le sacrifice que vous ferez de votre bonheur domestique sera récompensé par le triomphe de

vote patrie. Vous serez exaucé selon votre prière. Et afin que vous sachiez que ceci n'est pas une illusion de vos sens, voici!"

Et saint Joseph, détachant une feuille de sa fleur de lis, la met dans la main tremblante de Lamirande.

Puis le marbre reprend la place de l'homme vivant, le lis redevient pierre, comme auparavant, mais il y manque une feuille.

Tout bouleversé, Lamirande se précipite dans la chambre de sa femme.

— Qui te parlait tout à l'heure? lui demande Marguerite. C'était une voix étrange, une voix céleste... Qu'as-tu donc, mon mari?

Lamirande, se jetant à genoux à côté du lit, et prenant sa femme doucement dans ses bras, lui raconte tout ce qui s'est passé.

— Ce n'était pas un rêve, dit-il, voici la feuille de lis que saint Joseph m'a donnée.

— Marguerite! continue-t-il, tu vivras. Car tu veux vivre, n'est-ce pas?

— Je voudrais vivre, Joseph, car Dieu seul sait combien j'ai été heureuse avec toi; mais si c'est la volonté du ciel que je meure....

— Ce n'est pas la volonté de Dieu que tu meures, puisqu'il a fait un miracle pour me dire que tu vivras.

— Mais si je vis, la patrie mourra!

— Saint Joseph n'a pas dit cela.

— Il ne t'a promis le triomphe de la patrie qu'à condition que tu fasses le sacrifice de ton bonheur....

— Je ne pourrai jamais demander que tu meures, ma femme, ma vie!

— Mais ne pourrais-tu pas demander que la volonté de Dieu se fasse?

Lamirande garde le silence.

Marguerite rassemblant, pour un suprême effort, les derniers restes de sa vitalité, poursuit:

— Oui, mon mari, faisons ce sacrifice pour l'amour de la patrie. Tu as travaillé longtemps pour elle, mais tous tes efforts, tous les efforts de tes amis ont été vains. Et voici qu'au moment où tout paraît perdu, Dieu te promet de tout sauver si nous voulons tous deux lui offrir le sacrifice de quelques années de bonheur. C'est un dur sacrifice, mais faisons-le généreusement. Il ne s'agit pas seulement de la prospérité et de la grandeur matérielle du pays, mais aussi du salut des âmes pendant des siècles peut-être. Car si les sociétés secrètes triomphent, c'est la ruine de la religion. C'est cette pensée qui t'a soutenu dans les pénibles luttes de ces dernières semaines. C'est cette pensée qui me soutient maintenant. Pense donc, quel bien en retour de quelques années d'une pauvre vie! Ce n'est pas souvent que, par sa mort, une femme peut sauver la patrie....

Marguerite dut lutter encore avec son mari, car la mort paraissait plus redoutable à lui qui devait rester qu'à elle qui s'en allait. Perdre sa femme! Voir sa bien-aimée devenir "ce je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue;" la conduire au tombeau; la confier aux vers et à la corruption, lorsqu'il pouvait la garder encore longtemps auprès de lui, c'était affreux. Cette pensée lui causait une agonie mortelle.

Enfin, la grâce divine et les prières de Marguerite l'emportèrent sur les répugnances de la nature humaine. Avec sa femme il fit sincèrement cette prière: "Seigneur Jésus! qu'il soit fait selon votre volonté et non selon la nôtre. Ou plutôt faites que notre volonté soit conforme à la vôtre."

La cruelle maladie suit son cours.

Le lendemain, sur le soir, Lamirande, voyant que la fin approchait, fit venir le Père Grandmont. Leverdier et sa soeur Hélène étaient auprès de la mourante depuis le matin. Marguerite reçut les

derniers sacrements en pleine connaissance et avec une ferveur angélique. Elle fit ses adieux, simples et touchants, à son mari et à sa fille, à sa soeur et à son frère adoptifs, au Père Grandmont. Elle baissa ensuite rapidement et sembla ne plus rien voir ni entendre. Lamirande croyait qu'elle ne sortirait de ce coma que pour se réveiller dans l'éternité. Tout à coup elle fit signe à son mari qu'elle voulait lui parler. Il se pencha tendrement sur elle. Tout bas, elle lui dit:— "Hélène t'a toujours aimé. Sans m'oublier, rends-la heureuse. Adieu! Au ciel!"

Puis recommandant son âme à Dieu, elle rendit doucement le dernier soupir.

Cette nuit-là, Hélène pria et pleura longtemps auprès du corps de Marguerite.

Des pensées tumultueuses envahirent son âme et l'effrayèrent. Des désirs qu'elle avait su repousser, qu'elle croyait à jamais éteints, se réveillèrent soudain en elle et la troublèrent. Elle aurait désiré n'éprouver que de la douleur, et un autre sentiment, qu'elle n'osait nommer, se mêlait à son chagrin, l'absorbait. Elle pleurait, mais ses larmes, qu'elle aurait voulu amères et brûlantes, étaient douces. Elle désirait ne demander au ciel que le repos de l'âme de Marguerite et le courage pour Joseph, et c'était pour elle-même qu'elle priait. "Seigneur, disait-elle, vous m'avez accordé la grâce de vaincre mon coeur pendant quinze ans, soutenez-moi dans cette heure suprême. Je puis penser à lui maintenant sans crime, sans injustice envers celle que j'aimais comme une soeur et qui est sans doute auprès de vous. S'il est possible que je sois enfin, heureuse après tant d'années de souffrance, faites-moi cette grâce, ô mon Dieu! Et s'il ne doit pas en être ainsi, aidez-moi à souffrir encore et à Vous bénir toujours."

CHAPITRE XVII.

Cogitationes meae dissipatae sunt, torquentes cor meum.

Toutes mes pensées ayant été renversées, elles ne servent plus qu'à me déchirer le coeur.

(JOB. XVII. II.)

Aussi longtemps qu'il put voir les traits de sa femme que la mort avait en quelque sorte divinisés, Lamirande se sentit calme et fort. A l'église, pendant le service, il versa d'abondantes larmes, mais le chant sublime de la messe de Requiem éleva son âme au-dessus des amertumes de la terre et l'introduisit dans les joies et le repos de l'éternité. Ce fut au retour du cimetière, quand il rentra dans sa maison où il avait connu tant de bonheur, vide maintenant, désolée à tout jamais, ce fut en ce moment qu'une tristesse toute humaine s'abattit sur lui. Le ciel qu'il avait entrevu, où son âme semblait pénétrer en quelque sorte, à la suite de l'âme de Marguerite, se ferma sur lui et le repoussa. Il ne voyait plus que cette vallée de larmes, et le chemin qu'il lui restait à parcourir paraissait interminable.

Les soeurs du couvent de Beauvoir étaient venues chercher la petite Marie, croyant bien faire, mais elles avaient enlevé de la maison le dernier rayon de lumière qui naguère encore l'illuminait si gracieusement.

Malgré les efforts de Leverdier, une sorte de désespoir s'empara de Lamirande. Il regrettait presque son sacrifice. Il se disait: j'ai été présomptueux; j'ai, par orgueil, voulu faire un acte d'héroïsme sans y être appelé, sans avoir la grâce nécessaire. Seuls les saints ont le droit d'entreprendre les choses sublimes; eux seuls ont la vocation de quitter le terrain des vertus ordinaires pour se livrer aux renoncements surhumains. Pour moi, j'aurais dû humblement choisir la voie moins parfaite mais plus sûre qui m'était offerte:

j'aurais dû demander la vie de ma femme, puisque Dieu avait daigné exaucer ma prière.

Puis le doute l'envahissait. Au lieu d'être un miracle, cette apparition de saint Joseph n'était peut-être qu'un prestige diabolique. Ce ne pouvait être une simple hallucination, puisqu'il avait toujours la preuve matérielle de la réalité objective de la vision: la feuille de lis qui s'adaptait parfaitement au lis brisé de la statue. Mais le tentateur avait peut-être voulu lui tendre un piège en lui proposant un sacrifice qu'il avait accepté par orgueil plutôt que par amour de Dieu, afin de pouvoir se dire: voyez comme je suis fort, je puis renoncer à ce qui m'est le plus cher au monde!

Ensuite, un autre genre de doute survenait. Ce n'était plus le démon qui l'avait tenté et trompé. Il était bien convaincu que l'apparition était céleste; mais qu'à cause de ses résistances, à cause de ses répugnances à accepter le sacrifice, il en avait perdu le mérite; que la mort de sa femme serait inutile pour le pays. Humainement, tout était perdu. Dieu aurait sans doute fait un miracle pour tout sauver puisqu'il l'avait promis, mais c'était à la condition que l'épreuve fût courageusement acceptée. J'ai mal accueilli cette épreuve, se disait Lamirande, j'ai mal fait mon sacrifice. Dieu est donc dégagé de sa promesse. Ma femme est morte et mon pays va mourir!

Toutes ces pensées amères le jettent dans un profond abattement. Il ne peut se résoudre à ouvrir son coeur à Leverdier, lui parler du miracle. Il lui semble que son ami le blâmera comme il se blâme lui-même, doutera comme il doute. Voulant s'épargner cette nouvelle souffrance, il se tait.

Cette douleur sombre, sans larmes, sans épanchements du coeur, inquiète Leverdier.

— Mon ami, dit-il, il faut que tu fasses un effort pour secouer cette tristesse noire qui n'est pas du ciel. Viens avec moi, je vais te conduire à Manrèse. Tu y passeras une journée ou deux avec le Père Grandmont.

— Tu as raison, dit Lamirande. Allons!

Et les deux amis se dirigent vers le chemin Sainte-Foye où plus de quinze années auparavant Lamirande avait, pour la première fois, parlé de son bonheur à son jeune ami. C'était alors le printemps; les oiseaux chantaient les louanges du Seigneur, la campagne était belle et le ciel souriait. Maintenant, c'est le triste hiver; plus de verdure, plus de chants; mais des arbres mornes, dépouillés, sous un firmament gris et froid.

Leverdier conduit son ami jusqu'à la porte de la maison de retraite.

— Au revoir, lui dit-il, que saint Ignace te console et te communique son courage.

— Merci! mon ami, merci!

Lamirande monta à la chambre du Père Grandmont, chambre dont il connaissait bien le chemin. Le vénérable prêtre lui ouvrit les bras. Lamirande s'y jeta comme un enfant et raconta au ministre de Jésus-Christ toute ce qui s'était passé; toutes ses tentations, toutes ses défaillances.

Ils passèrent ensemble une partie de la nuit devant le Saint Sacrement, dans la petite chapelle intérieure de la maison, abîmés dans la méditation sur le néant de la vie.

De bonne heure, le Père dit sa messe. Lamirande la servit et reçut le Pain céleste qui chassa de son âme les doutes, comme le soleil dissipe les brouillards de la nuit. Le calme et la confiance en Dieu étaient revenus, mais Lamirande se défiait toujours de lui-même.

— Mon Père, dit-il, je suis trop faible pour continuer l'oeuvre que j'ai entreprise. Vous me dites que mon sacrifice, tout mal fait qu'il a été, sera accepté et que Dieu enverra, en retour, quelque secours inattendu à la patrie. Je le crois. Mais

mon rôle est maintenant rempli. Je puis me retirer quelque part où, ne cherchant à pratiquer que des vertus ordinaires, je serai moins exposé à tomber.

— Pas encore, mon enfant, pas encore, dit en souriant doucement le bon religieux. Votre rôle n'est pas accompli, loin de là. Restez dans la politique, c'est-à-dire à votre poste, et attendez patiemment que Dieu réponde à votre sacrifice comme Il l'a promis et comme Il le fera, très certainement. Ces faiblesses humaines que vous déplorez, en les exagérant peut-être un peu, sont une grande grâce. Elles vous tiennent dans l'humilité, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. Songez à saint Paul qui avait été ravi au troisième ciel, et qui nous dit: "De peur que la grandeur de mes révélations ne me causât l'orgueil, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon, qui est l'ange de Satan, pour me donner des soufflets." Je vous trouverais bien à plaindre et bien exposé, mon enfant, si vous étiez exempt de toute faiblesse, si vous ne craigniez de tomber à chaque instant: vous seriez une proie facile au démon de l'orgueil.

— Mais, mon Père, non seulement je crains de tomber, je tombe effectivement!

— Et quand même cela serait! Relevez-vous, voilà tout. Si, pour vous rendre chez vous, vous étiez obligé de parcourir un chemin tout rempli de trous et parsemé de cailloux, la crainte, la certitude même de faire quelques chutes, de vous meurtrir les genoux et les mains, cette certitude, dis-je, ne vous détournerait pas d'entreprendre le trajet. Tomber, cela fait mal, cela humilie; mais cela n'empêche pas d'arriver au but, pourvu qu'on se relève.

— Mais pour se relever, il faut la grâce....

— Sans doute, et cette grâce est toujours accordée à qui la demande sincèrement. Si beaucoup restent par terre, c'est qu'ils aiment mieux être couchés que debout. Ils demandent peut-être à Dieu la grâce de se relever, mais c'est une demande qu'ils ne désirent pas réellement voir exaucée. Aimant la fange, ou la poussière, ou le gazon fleuri où ils sont tombés, ils veulent secrètement y rester, plutôt que de continuer leur pénible voyage. Tout en demandant à Dieu du bout des lèvres la grâce de se relever, ils seraient désolés si Dieu les relevait de force. Mais Dieu, qui voit dans le secret, ne les relève pas.

— Eh bien! mon Père, je testerai à mon poste aussi longtemps que vous ne me direz pas que ma tâche dans le monde politique est achevée.

— Très bien! En effet, je vous dirai quand vous pourrez vous en aller. Ce ne sera pas de sitôt, je m'imagine, car il reste beaucoup à faire. Peut-être même Dieu vous demandera-t-il quelque nouveau sacrifice avant que tout soit terminé.

— Avec sa grâce je le ferai!

CHAPITRE XVIII.

Ergo cuius vult miseretur.
Il est donc vrai qu'il fait
miséricorde à qui il lui plaît.

(ROM. IX 18.)

La rentrée des chambres est fixée au 15 février 1946.

Ce jour-là, vers cinq heures du soir, il y avait conciliabule dans les bureaux de rédaction de la *Libre-Pensée*, à Montréal. Montarval y était avec le rédacteur en chef du journal, Ducoudray, et quelques autres radicaux bien connus de la métropole. Il est à peine nécessaire de dire que le collègue de sir Henry, membre du cabinet conservateur, n'était pas entré dans les bureaux de la feuille impie par la porte ordinaire, mais par un passage secret communiquant avec une boutique de perruquier tenue par un affidé de la secte.

— Eh bien! s'écria Montarval, nous triomphons; nous avons une majorité ministérielle

écrasante. Nous présenterons de nouveau le même projet, avec quelques modifications insignifiantes dans la forme, afin de faire croire aux députés de la province de Québec qu'ils ont obtenu quelques concessions. Quant au fond, il restera ce qu'il était. J'ai même trouvé le moyen de l'améliorer quelque peu, chose que je ne croyais pas possible. Il sera voté et dans dix ans tout sera entre nos mains.

— Oui, fait Ducoudray, tout a marché selon tes plans et nos désirs. Dieu sait....

— Encore cette expression!

— Un simple effet de l'habitude, mon cher ministre!

— Je sais que ta première éducation a été tout imprégnée de superstitions chrétiennes. Pourvu que cela ne te joue pas quelque mauvais tour! Qu'est-ce que tu allais dire?

— J'allais dire que les élections ont dû coûter affreusement cher. J'espère que toi et sir Henry avez arrangé les choses pour que cela ne paraisse pas trop dans les comptes publics. Un scandale financier au commencement du nouveau régime serait fort ennuyeux.

— Que cela ne t'inquiète pas. Je mets Lamirande, Houghton et leur poignée de fanatiques au défi de trouver la moindre irrégularité dans la caisse publique.

— A propos de Lamirande, reprend le journaliste, c'est notre ennemi, et il fallait l'abattre, l'écraser; mais si nous avions pu nous exempter d'avoir recours à cette histoire inventée sur son compte.... Était-ce bien nécessaire?

— Il ne fallait négliger aucun moyen. Aurais-tu ce que les prêtres appellent des remords de conscience, par hasard?

— Je n'ai pas de remords, parce que ma conscience a usé toutes ses dents, il y a bien longtemps; mais les coups comme celui-là, quand ils ne sont pas absolument nécessaires, m'ennuient, m'écoeurent.... je ne sais quoi....

Et le journaliste se leva et arpena le bureau, le visage assombri.

— Un cas de spleen bien accentué, fait l'un des assistants, causé par une mauvaise digestion. Une pilule de Docteur Cohen après chaque repas pendant trois jours, voilà ce qu'il te faut.

Ducoudray ne répondit rien. Il continuait toujours à marcher de long en large, troublé et agité.

Montarval le regarda pendant quelques instants avec une fixité sinistre. Une lueur d'enfer passa dans ses yeux. Puis il se leva et gagna en silence le couloir secret. En passant par la boutique du perruquier, il glissa quelques mots tout bas à l'oreille de l'affidé. Celui-ci fit un signe d'assentiment, tout en pâlisant.

Les autres visiteurs étant bientôt partis après Montarval, Ducoudray se trouva seul. Le dernier sorti, il ferma la porte à clé et alla s'affaïsser dans un fauteuil.

— Qu'ai-je donc? se dit-il. Est-ce seulement une mauvaise digestion, ou sont-ce réellement des remords? Il me semblait que depuis des années j'avais étouffé ce que les chrétiens appellent les cris de la conscience. Et cependant j'entends parfois une faible voix qui vient je ne sais d'où et qui me dit: Tu es un misérable! Est-ce la voix de ce qu'on appelle la conscience? Serait-ce la voix de ma mère?... J'ai rêvé encore d'elle, la nuit dernière... Son âme peut-elle venir me parler?... L'âme existe-t-elle seulement?... Il me semblait que j'étais tout petit enfant, que j'étais à genoux devant ma mère et qu'elle me montrait à prier. Je crois que je pourrais répéter les paroles qu'elle me faisait dire: "Je vous salue, Marie, pleine de grâce".... Non, je ne puis pas continuer....

Longtemps il resta plongé dans une amère rêverie. Puis, se levant brusquement: Il faut secouer cette torpeur, se dit-il, chasser ces idées.... C'est trop tard pour moi de revenir sur mes pas. Je suis

allé trop loin dans le mal... Voilà que ça revient! Le mal! Mais enfin, qu'est-ce que le mal? qu'est-ce le bien? Décidément, il me faut quelque distraction... J'y pense! C'est ce soir que le fameux Père Grandmont commence ce qu'ils appellent une retraite, à Longueuil. Il paraît que le vieux dit des choses bien drôles. Si j'y allais! Cela changerait mes idées et me donnerait peut-être le sujet d'un joli article pour demain. Rive un peu des jésuites, ça prend toujours.

Puis il sortit, et passa devant la boutique du perruquier. Il ne remarqua pas un homme qui en sortit presque au même moment; un homme qui portait de grandes lunettes noires et qui avait le collet de son paletot relevé jusqu'aux oreilles; un homme qui craignait le froid, sans doute. L'homme aux lunettes suivit Ducoudray. Celui-ci entra dans un restaurant et se fit servir un repas. Ensuite il continua son chemin vers Longueuil. Il ne regardait pas derrière lui; mais l'eût-il fait qu'il n'eût rien vu d'étrange: un homme qui marchait à quelques pas derrière lui, le visage à l'abri du vent, les yeux protégés contre l'éclat de la neige et de la lumière électrique.

Rendu rue Notre-Dame, Ducoudray prit un traîneau de place et donna ordre au cocher de traverser à Longueuil.

La nuit était belle et froide, une de ces nuits presque aussi claire que le jour, si fréquentes au Canada dans les mois d'hiver. La lune, qui avait éteint la plupart des étoiles, versait des flots de lumière argentée sur le "pont" de glace qui couvrait le fleuve géant. La neige réfléchissait cette lumière en y ajoutant un éclat particulier qui permettait de lire facilement, mais qui pouvait aussi fatiguer des yeux faibles. Ducoudray avait la vue forte et jouissait de cette splendide illumination. Dans un traîneau de place qui suivait le sien, à un arpent de distance, il y avait un homme qui ne pouvait pas endurer cet éblouissement.

Le plus profond silence régnait sur le fleuve, rompu seulement par le tintement des grelots des deux chevaux. Mais Ducoudray n'entendait ni les grelots du cheval qui traînait sa voiture, ni ceux du cheval qui suivait. Il était à cent lieues de Montréal, et à trente années de l'an de grâce 1946. Il était dans le paisible village en bas de Québec, bien loin en bas, où il avait passé les années de sa jeunesse, et il n'avait que sept ans. Il était aux genoux de sa mère qui lui faisait faire sa prière du soir. De l'humble mansarde où il priait, l'œil découvrait l'immense étendue du fleuve, large de sept lieues, et les montagnes bleues du nord. Il revoyait ce paysage grandiose et triste, tantôt éclairé par les pâles rayons de la lune, tantôt baigné par les feux du soleil couchant. Il respirait de nouveau les fortes odeurs du salin; il jouait encore sur la grève couvertes de galets et de varechs et que le baissant avait mis à sec. Puis le montait venait couvrir d'abord les rochers au large, puis envahissait tout jusqu'au chemin, mettant à flot la vieille chaloupe.

Tout ce lointain passé lui revenait ce soir pendant qu'il cheminait rapidement vers Longueuil. La pensée de sa mère, morte lorsqu'il n'avait que huit ans, le hantait; sa mère qu'il avait tant aimée, qui avait veillé sur son berceau, lui avait appris à bégayer les noms de Jésus, de Marie et de Joseph, noms hélas! que depuis vingt ans il n'avait plus prononcés que pour les blasphémer. Jamais il n'avait été travaillé et tourmenté comme il l'est ce soir. Jamais la vie qu'il menait, vie de haine, de passion, vie de volupté et de luttes féroces contre les croyances de son enfance, jamais sa vie de sectaire ne lui avait inspiré ce sentiment profond de dégoût et de terreur qu'il éprouve en ce moment. Il croyait avoir effacé en lui tout vestige de foi, à force de fouler aux pieds toutes les lois de Dieu, à force de s'en-

foncer de plus en plus dans la fange et l'impénétrabilité. En effet, pendant des années, il avait joui de cette épouvantable tranquillité qui remplace dans l'âme la grâce du remords. Et voici que depuis quelques jours cette tranquillité est disparue. Du moment qu'il n'est pas activement employé, sa pensée retourne à trente années en arrière et le transporte au village natal, à l'église où il fut baptisé et fit sa première communion, à la modeste chambre où il priait, le soir, sous le regard de sa mère.

Tout un régiment l'aurait suivi sur le pont de glace ce soir-là qu'il n'en aurait fait aucun cas.

Les cloches de la belle église de Longueuil appelant les fidèles aux exercices de la retraite, le tirent de sa rêverie. Arrivé bientôt au village, il saute en bas de sa voiture, donne instruction au cocher de l'attendre et pénètre dans le temple. "Pourvu, pense-t-il, que ce jésuite puisse dire quelque chose de bien rococo, de bien moyen âge!" Et il va prendre une place que le bedeau, voyant qu'il est étranger, lui offre. Un autre étranger entre aussitôt après. Le bedeau veut le mettre à côté de Ducoudray, mais il préfère rester à l'ombre d'une colonne. La lumière lui fatigue la vue, dit-il. Malgré le mauvais état de ses yeux, il les tient fixés sur Ducoudray.

Le sermon fut simple et éloquent. Chez le Père Grandmont, c'était le cœur qui parlait, il aimait Dieu, il aimait les âmes; et ces deux amours donnaient à ses discours une force et une chaleur qui n'avaient guère besoin des ornements de la rhétorique pour vaincre et fondre les cœurs. Dans un autre temps, Ducoudray aurait probablement noté quelques expressions d'une forme un peu naïve et qu'en torturant convenablement il aurait pu faire servir de thème à ses railleries. Mais ce soir il n'est pas en veine de se moquer. Il est grave, recueilli et les paroles du prêtre l'impressionnent douloureusement au lieu de l'amuser.

Le prédicateur, selon l'habitude des fils de saint Ignace, parle des deux Etendards, l'Etendard de Jésus-Christ et l'Etendard de Satan, sous l'un desquels tout homme doit nécessairement se ranger. Impossible de rester neutre entre les deux armées, simple spectateur du combat: il faut être d'un côté ou de l'autre ou marcher vers le ciel sous le drapeau de Jésus-Christ, ou vers l'enfer sous le drapeau de Lucifer. Il n'y a que deux cités, la cité du bien et la cité du mal. La première renferme tous ceux qui ont la grâce sanctifiante; la seconde, tous ceux qui n'ont pas cette grâce. Il n'y a pas d'état intermédiaire. Il faut être l'ami ou l'ennemi de Dieu. Personne ne peut être indifférent à son égard, comme Lui n'est indifférent à l'égard de personne. Il n'y a que deux chemins, l'un large, facile, qui descend en pente douce, au milieu des fleurs, où l'on ne rencontre point d'obstacles, point de contradictions, où l'on marche sans fatigue, entouré de délices et de voluptés; l'autre, étroit, rude, montueux, difficile, où l'on n'avance qu'avec peine et misère, tombant souvent, se blessant souvent aux aspérités du sol. Inutile de chercher une troisième route à travers la vie, il n'y en a pas, puisque pour l'homme il n'y a que deux éternités, une éternité de bonheur à laquelle conduit la voie étroite, une éternité de malheur à laquelle aboutit la voie large et facile.

Pendant plus d'une demi-heure le Père Grandmont développe ces fortes et salutaires pensées, et Ducoudray l'écoute de plus en plus grave et recueilli, la tête penchée sur sa poitrine. Du coin obscur où il se tient, l'étranger aux lunettes sombres ne perd pas le moindre mouvement que fait le journaliste.

Le Père Grandmont paraissait avoir fini son sermon; il se préparait même à descendre de la chaire, lorsque, tout à coup, se retournant vive-

ment vers l'auditoire, la figure illuminée par une subite inspiration, il s'écria:

— Mes frères, s'il y a parmi vous quelqu'un qui gémit sous le poids d'une montagne de crimes, quelqu'un dont l'âme est couverte d'une véritable lèpre de péchés, quelqu'un qui, pendant des années et des années, a outragé Dieu et ses lois, l'église et ses lois, la nature humaine et ses lois, quelqu'un qui, à la vue de la fange où il s'est vautré, est saisi d'une terreur voisine du désespoir, que celui-là ne perde pas courage! Qu'il porte ses regards vers le divin Crucifié, qu'il songe qu'une seule goutte de ce sang d'un Dieu peut effacer toutes les iniquités du monde. Qu'il détecte ses péchés, mais qu'il ne désespère pas. Le repentir, un repentir sincère, peut le rendre aussi agréable à Dieu qu'il l'était au jour de son baptême, au jour de sa première communion. S'il lui semble que tant de crimes demandent quelque grande expiation, qu'il fasse généreusement le sacrifice de sa vie, s'il faut la sacrifier, pour réparer le mal qu'il a fait. Qu'il soit assuré qu'ainsi, par les mérites infinis de Jésus-Christ, il peut devenir un grand saint de grand pécheur qu'il était. Mes frères, pendant la bénédiction du Très Saint Sacrement, priez tous avec ferveur pour que, s'il y a parmi vous quelqu'un ainsi accablé, il reçoive de l'Hostie sainte, par l'intercession de Marie, Refuge des pécheurs, la grâce de secouer le joug de Satan.

Puis le prédicateur quitte la chaire. Le salut commence et tous se mettent à genoux. Pour la première fois depuis vingt ans, Ducoudray, l'âme bouleversée, s'agenouille, lui aussi.

Qui pourrait décrire la lutte formidable qui se livre alors dans ce cœur longtemps l'esclave du démon. Quelques jours auparavant, il avait reçu une première grâce, la grâce du dégoût: la vie qu'il menait ne lui inspirait plus aucune satisfaction. Mais ce n'était pas le repentir, ce n'était pas un mouvement surnaturel. Les paroles du prêtre, surtout les dernières qui, il le sentait, avaient été inspirées au prédicateur expressément pour lui, avaient fait naître dans son âme de nouvelles pensées, des sentiments inconnus. Le dégoût qu'il éprouvait depuis quelque temps changeait de caractère, se spiritualisait. Ce n'était plus un ennui vague, un malaise indéfinissable, mais une véritable horreur. Et à cette horreur se mêlait l'amour de Dieu, de ce Dieu qu'il avait tant offensé. Oh! se disait-il, si je pouvais réparer tout le mal que j'ai fait, me débarrasser de ce fardeau qui m'écrase, si je pouvais sortir des griffes de Satan et me jeter dans les bras de Jésus-Christ, que je serais heureux!

Que de pauvres âmes tiennent ce langage! que de misérables pécheurs voudraient sortir de l'état affreux où ils se trouvent, mais qui ne parviennent pas à dire: je veux. Une fausse honte les retient, un démon muet les possède. Ils n'auraient qu'un pas à faire, qu'un mot à dire; et ce pas, ils ne le font point, ce mot, ils ne le disent point. Mystère insondable de la grâce de Dieu qui est toujours suffisante pour sauver et qui ne sauve pas toujours; et qui, parfois, sans jamais détruire le libre arbitre, est versée dans l'âme avec tant d'abondance qu'elle semble arracher l'homme au mal comme malgré lui!

Ducoudray s'arrêtera-t-il au fatal je voudrais; ou prononcera-t-il le sublime je veux qui fait tomber les chaînes de l'esclavage spirituel?

Comme tous les pécheurs qui voudraient se convertir, il éprouve la tentation de la fausse honte, sentiment à la fois si puéril et si redoutable. Mais chez lui, à cette tentation qui suffit à éloigner tant de pauvres malades du céleste Médecin, se joint une épouvante infiniment vague. Il sait, à n'en pouvoir douter, qu'il ne peut faire les choses à moitié; que pour pouvoir revenir à Jésus-Christ il faut qu'il quitte l'horrible secte où il s'est en-

gagé et dont il possède tous les secrets. Non seulement il devra la quitter — cela ne serait rien — mais il devra la dénoncer, il devra, pour réparer le mal qu'il a commis, divulguer les ténébreuses machinations auxquelles il a été mêlé. C'est là, il ne l'ignore pas, son arrêt de mort. D'un côté, encore quelques années d'une existence misérable, puis une éternité de malheur. De l'autre, un coup de poignard, puis un bonheur sans fin. C'est ainsi que, dans une lumière crue, la situation, nette et tranchée, se présente à son esprit. En théorie, le choix est facile: l'enfer d'un côté; le ciel de l'autre, et entre les deux quelques années de vie en plus ou en moins. Qui pourrait hésiter? Et cependant qui d'entre nous n'hésiterait pas? Que dis-je! Qui d'entre nous ne sent pas que, à moins d'une grâce spéciale, c'est l'enfer et les quelques années de vie qu'il choisirait? Tant est faible, incroyablement faible la nature humaine déchue! Cette faiblesse désespérante, Ducoudray l'éprouve. Elle l'épouvante, elle l'écrase. Il voit avec terreur que, pour l'amour d'un peu de cette vie qui ne lui inspire pourtant qu'ennui et dégoût, il va choisir l'enfer. Il se sent impuissant à faire, par lui-même, le moindre effort pour sortir de l'abîme. Et du fond de cet abîme, il s'écrie, dans un élan de vraie humilité: Mon Dieu! ayez pitié de moi! Vierge sainte! aidez-moi!

Alors de la divine Hostie part un jet de cette grâce qui donne aux plus faibles la force de braver la mort.

CHAPITRE XIX.

Mucro, mucro, evagina te
ad occidentum.
Epée, épée, sors du four-
reau pour verser le sang.

(EZECH. XXI. 28).

La bénédiction du Très-Saint Sacrement est terminée. Lentement la foule se retire. Les sacristains éteignent les lumières, d'abord à l'autel, puis dans le chœur, enfin dans la nef. Il n'en reste que deux ou trois qui jettent dans le vaste édifice une lueur incertaine. Au moment de fermer les portes, le bedeau remarque que deux hommes sont encore dans l'église; l'un à genoux, la tête cachée dans ses mains, la poitrine gonflée de sanglots; l'autre debout, près d'une colonne, qui regarde fixement le premier. Le bedeau touche l'homme à genoux. "On ferme", lui dit-il. Ducoudray tressaille comme un homme qu'on réveille subitement. Il se lève aussitôt.

— Il faut que je voie le Père Grandmont, dit-il; il faut que je le voie tout de suite.

En parlant ainsi, son regard tombe, pour la première fois, sur l'homme à moitié caché derrière la colonne. Un frémissement le secoue et une sensation de froid envahit tous ses membres.

— Déjà! pensa-t-il. Mon Dieu, je suis prêt, mais donnez-moi seulement trois heures!

— Vous pouvez voir le Père au presbytère, dit le bedeau; ou dans la sacristie, il y est peut-être encore. Passez par le sanctuaire.

Puis le brave homme se dirige vers l'autre étranger qui paraît hésiter.

— Voulez-vous voir le Père, vous aussi?

— Oui... non... c'est-à-dire que je voudrais suivre mon ami. Il va au presbytère, sans doute?

— Oui, en vous hâtant vous pouvez le rejoindre.

L'étranger fit quelques pas dans la direction du chœur, puis revint vers la porte.

— Je vais sortir et attendre mon ami devant le presbytère, dit-il.

— Voilà un particulier, grommela le bedeau en verrouillant la grande porte, qui n'a pas l'air de trop savoir ce qu'il veut.

(A suivre)

Les ministériels veulent se débarrasser de M. Taschereau

Dans les milieux ministériels, on laisse à entendre que M. Taschereau sera nommé juge à la Cour Suprême.

Il est évident que les libéraux veulent s'en débarrasser.

Mais pensent-ils que, M. Taschereau parti, ceux qui resteront seront plus acceptables ?

Et Bouchard, et Nicol, qu'en feront-ils ?

Et les députés qui doivent leur élection au vol et à la corruption, qu'en feront-ils ?

Et la machine électorale alimentée par les TRUSTS, qu'en feront-ils ?

CHAPITRE XIX

Et les trusts eux-mêmes, qu'en feront-ils ?

Et le "Soleil", et "l'Événement", et la "Tribune", et le "Canada" qui jettent l'injure à flots aux honnêtes citoyens, qu'en feront-ils ?

Et tous les bandits qui ont volé la province, qu'en feront-ils ?

Et toutes les nullités que les ministériels ont nommées au Conseil législatif, qu'en feront-ils ?

Et toutes les lois qui favorisent des particuliers ou des compagnies au détriment de la province, qu'en feront-ils ?

Et le mauvais esprit public dont sont imbus les souteneurs du gouvernement Taschereau, qu'en feront-ils ?

Non ! non ! Ce n'est pas seulement M. Taschereau qui doit partir, mais toute la clique qui le suit.

M. Taschereau à la Cour Suprême !

Ce n'est sûrement pas à l'honneur de cette dernière.

Voici un homme que ses propres amis, pour sauver leur peau, veulent jeter par-dessus bord, parce qu'il est trop compromis et trop encombrant, et ils le monteraient au plus haut poste de confiance qu'un avocat puisse ambitionner !

Allonc donc ! Celui qui a fait le déshonneur de son pays pourrait-il devenir l'honneur de la magistrature ?...

Joseph Bégin.